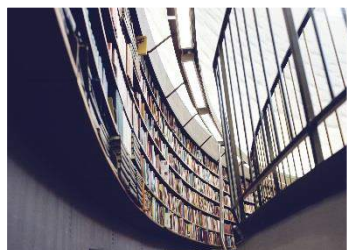




Rapport annuel 2014



Rapport annuel 2014

Édité par la

Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI-BKVT)

Rue Montoyer 24 / B 12

1000 Bruxelles

Tél./Fax : +32 2 513.09.15

secretariat@cbiti-bkvt.org

<http://www.cbiti-bkvt.org>

Association sans but lucratif

Fondée en 1955 - statuts publiés au Moniteur du 14.05.1955 (et du 02.02.2006)

N° d'entreprise / TVA : BE 0407 664 274

IBAN BE32 3100 4638 6702 – BIC BBRUBEBB

Éditrice responsable : Isabelle Vereecken

La CBTI ne peut être tenue responsable des éventuelles erreurs ou omissions contenues dans le présent rapport ni des suites juridiques en découlant.

Conformément aux dispositions de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins, le contenu du présent rapport annuel est protégé par le droit d'auteur.

Ce droit reste la propriété exclusive de la CBTI, en toutes circonstances. Toute reproduction, adaptation ou traduction du présent document, de quelque forme et de quelque façon que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de la CBTI et sans qu'une mention claire au présent document ne soit faite dans les références de ladite reproduction, adaptation ou traduction.

Copyright © CBTI-BKVT 2015-2016



Comité de rédaction

Ludovic Pierard, Rita Roggen, Xavier Paul, Nicolas Lefèvre, Agnès Feltkamp, Guy Van de Maele, Christine Pagnouille, Patrick Rondou, Laurence Englebert, Geoffroy Destrebecq, Els Govaerts, Guido Van de Velde, Wolfgang Hullmann, Patricia Alarcón, Chris Griffin, Marija Blagojevic, Silvia Brügelmann, Natacha Dalügge-Momme, Bart Mylemans, Max De Brouwer, Doris Grollmann, Benjamin Van Hemelryck, José D'Hoore, Guillaume Deneufbourg, Lieve De Paep, Inez Falley, Isabelle Vereecken

Adaptation et révision

Guillaume Deneufbourg, Geoffroy Destrebecq, Isabelle Vereecken

Équipe de traducteurs

Tanja Van Dooren, Katleen De Bruyn, Annemie Wynen, Bie Lindemans, Serge Withoutck, Martine De Bruyn, Veerle Pattyn, Pascale Pilawski, Ann Dewinne, Stéphanie Maes, Laurence Englebert, Alexia Aughuet

Conception graphique

Geoffroy Destrebecq

Photos

Patrick Rondou, Q Photography, Unsplash.com, Wikimedia Foundation



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	5
Organigramme	7
1 Nouvelles administratives	8
2 Réunions et rencontres	9
2.1 Réunions nationales	9
2.2 Contacts nationaux.....	14
2.3 Réunions régionales	17
2.4 Colloques et journées d'étude	18
2.5 Formations.....	19
3 Actions	24
3.1 La CBTI quitte Eulita : explications.....	24
3.2 Compte rendu du dîner-conférence avec Madame Sonja Becq.....	26
3.3 Le statut des traducteurs et interprètes jurés : une problématique toujours brûlante	26
3.4 Traducteurs et interprètes jurés : la coupe est pleine	27
3.5 Le malaise des traducteurs et interprètes jurés bouscule la vie quotidienne de trois palais de justice en Flandre	28
3.6 Rencontre avec le Ministre Koen Geens	30
3.7 Conseils juridiques gratuits pour les membres de la CBTI.....	31
3.8 Risque professionnel : protection optimale pour les membres de la CBTI	31
3.9 Certification « Traducteur certifié CBTI »	33
3.10 Campagne de promotion de la CBTI	33
3.11 Département « communication » - Réalisations 2014	34
4 Collaboration avec les fédérations interprofessionnelles	35
4.1 FVIB (Fédération des Professions Libérales)	35
4.2 Conseil supérieur des indépendants et des PME	36
4.3 UNPLIB.....	36
5 Publications	37
5.1 Le Linguiste	37
5.2 Site web	37
5.3 Wikipedia.....	40

5.4	Yammer	41
5.5	Réseaux sociaux	41
5.6	Vadémécum du traducteur-interprète indépendant	42
5.7	FastInfo	43
6	Contact avec la presse.....	44
7	Contact international.....	45
7.1	Congrès statutaire de la FIT	45
7.2	Assemblée générale de FIT Europe à Athènes	46
7.3	Fédération internationale des traducteurs (FIT) : la CBTI au cœur des décisions européennes.....	47
7.4	Première rencontre des trois associations du Benelux	48
7.5	Réseau franco-espagnol.....	49
7.6	Réseau franco-anglais	49
7.7	Réseau franco-allemand	50
7.8	Bremer Runde	51
8	Gestion journalière	52
8.1	Commission d'examens des traducteurs jurés.....	52
8.2	Commission d'admission des nouveaux membres.....	53
8.3	Rapport du trésorier	56
9	Contact avec les instituts de formation	60
9.1	Doe-beurs à Leuven.....	60
9.2	La CBTI au salon SIEP à Tournai.....	60
9.3	Table ronde avec les responsables des Instituts d'enseignement de la traduction .	61
10	Interprètes	62
11	Remerciements	63
12	Membres protecteurs.....	67

AVANT-PROPOS

Chers lecteurs, chères lectrices,

Dans l'avant-propos du rapport annuel 2013, nous vous assurons « avoir tout mis en œuvre pour que 2014 consacre définitivement le nouveau visage de notre association ». Il est vrai qu'après les nombreux changements profonds opérés ces dernières années, une phase de stabilisation et de consolidation s'avérait plus que nécessaire. Nous pouvons aujourd'hui vous affirmer, en toute modestie, que cet objectif a été atteint.

Le fait le plus marquant de l'année 2014 restera sans conteste le départ de notre secrétaire, Nicole Van Oost, qui savoure désormais une pension bien méritée. Le conseil d'administration, quant à lui, a profité de l'annonce de ce départ pour mener une réflexion en profondeur sur l'organisation administrative de la CBTI et les tâches assumées par chacun. Il nous a semblé que le moment était venu de franchir un pas supplémentaire dans la professionnalisation de la gestion de notre association. C'est pourquoi nous avons décidé de proposer à notre nouvelle assistante administrative, Valérie Yernault, un contrat à 4/5^e, et non plus à mi-temps. L'objectif de cette évolution est



bien entendu de confier davantage de tâches au secrétariat pour améliorer et accélérer la gestion au quotidien, pour le bien de toute la CBTI. Nous avons ainsi pu décharger plusieurs administrateurs et bénévoles d'un poids certain, et nous espérons poursuivre dans cette voie dans les prochains mois.

Deux autres faits majeurs ont marqué cette année 2014 : d'une part, le vote de la loi sur les traducteurs et interprètes jurés par le parlement fédéral et le début des travaux de rédaction des arrêtés d'exécution, dans lesquels la CBTI est bien entendu impliquée, et d'autre part la campagne de promotion de notre association menée auprès d'un millier de

traducteurs et interprètes non-membres établis en Belgique.

Vous trouverez bien entendu dans ce rapport annuel de plus amples informations à ce propos.

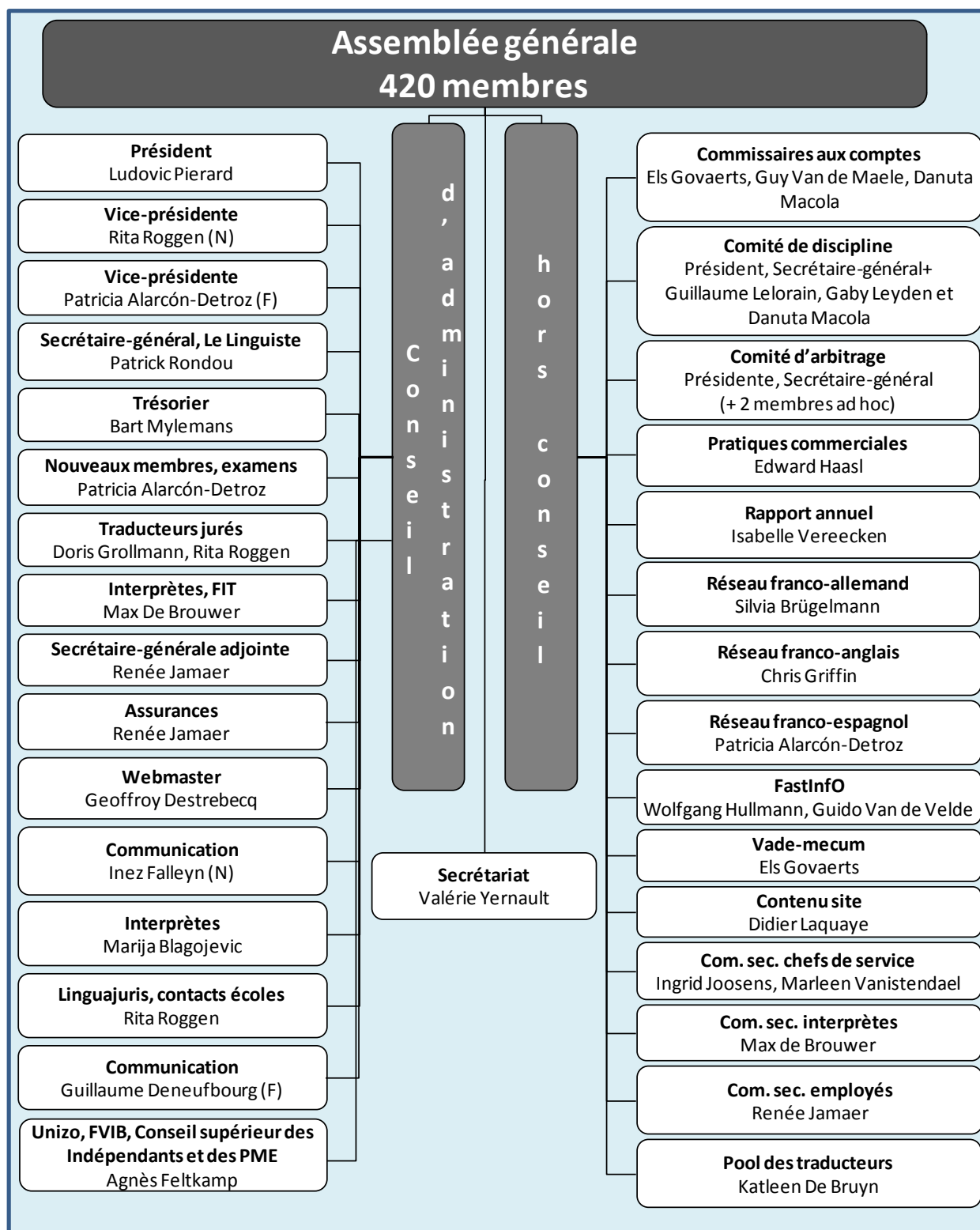
Le chemin de la CBTI est encore long, mais les perspectives sont encourageantes : le nombre de membres augmente doucement, mais sûrement, le conseil d'administration reste dynamique et très actif, toujours soutenu par de nombreux bénévoles enthousiastes, le taux de fréquentation de nos activités reste excellent et l'ambiance en général est au beau fixe.

Que devons-nous attendre de 2015 ? Outre l'élection d'un(e) nouveau (nouvelle) président(e), l'événement le plus important sera sans conteste la célébration des 60 ans de la CBTI, que nous avons voulue grandiose, pour montrer à tous que, malgré son âge, notre association n'est pas à bout de souffle, mais au contraire pleine de vie et ambitieuse. Nous espérons que vous serez nombreux à participer à ces festivités.

Nous vous souhaitons une excellente lecture à la découverte de la vie trépidante de la Chambre belge des traducteurs et interprètes.

Ludovic Pierard
Président ■

ORGANIGRAMME



1 NOUVELLES ADMINISTRATIVES

Abstraction faite des grèves provinciales, le fait marquant du 1^{er} décembre 2014 fut sans conteste le premier jour de travail de notre nouvelle assistante administrative, Valérie Yernault.

Sélectionnée parmi plus d'une centaine de candidatures, Valérie a convaincu le conseil d'administration par son allant et son envie de participer au développement de notre association. Âgée de 35 ans, régente en langues modernes (néerlandais et anglais) et domiciliée en périphérie bruxelloise, Valérie a donc accepté de relever le défi de gérer le quotidien administratif de la CBTI et de nous aider à poursuivre sa professionnalisation.

C'est d'ailleurs dans le but de franchir une étape supplémentaire en ce sens que nous avons aussi décidé d'augmenter le temps de travail de notre unique employée, qui s'élèvera désormais à 30h/semaine, soit un 4/5 et non plus un mi-temps.

Première conséquence de cette évolution : le secrétariat est désormais ouvert et joignable tous les jours de la semaine de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à



Valérie Yernault et Nicole Van Oost

17h00, à l'exception du mercredi ou du vendredi, où il ferme à 13h.

Nicole Van Oost, notre fidèle assistante depuis plus de cinq ans, nous a définitivement quittés le 31 décembre 2014, pour prendre une pension ô combien méritée. Nous la remercions encore du fond du cœur pour son dévouement et lui souhaitons une nouvelle fois la plus paisible des retraites !

En date du 28 janvier 2015, nous comptons un total de 420 membres actifs dans notre base de données : 392 membres effectifs, 24 membres associés et 4 membres honoraires. Parmi ces 420 membres, 383 sont traducteurs, 179 traducteurs jurés et 106 interprètes.

Ludovic Pierard ■

2 RÉUNIONS ET RENCONTRES

2.1 Réunions nationales

2.1.1 Assemblée générale

L'Assemblée générale de la Chambre belge des traducteurs et interprètes s'est tenue le **15 mars 2014** à l'Hôtel Léopold de Bruxelles.

Afin de se préparer au mieux à une journée bien remplie, les membres présents ont tout d'abord pu profiter à leur arrivée d'une tasse de café ou de thé et d'un délicieux croissant.

Après le mot de bienvenue de Ludovic Pierard (président) et Patricia Alarcon (vice-président FR), les nouveaux membres de la Chambre présents ont eu l'occasion de se présenter brièvement à l'Assemblée et de signer le Code d'honneur. Rita Roggen (vice-président NL) a ensuite abordé les principaux éléments du rapport annuel. Trois scrutateurs ont été désignés afin de comptabiliser les voix lors des votes. Traduction et chiffres ne font habituellement pas bon ménage, sauf lorsqu'une personne telle que Bart Mylemans, le trésorier, décide de prendre la parole pour exposer la situation financière de l'association. Plusieurs postes demanderont un mot d'explication supplémentaire afin que faire toute la clarté soit faite sur les comptes de la CBTI en 2013 et sur les projets de 2014. Les

comptes annuels ont ensuite été approuvés.

Après cette séance de mathématiques, les candidats au Conseil d'administration se sont brièvement présentés : Max De Brouwer, Renée Jamaer et Bart Mylemans ont d'abord pris la parole en tant que membres sortants, et ont été suivis par Guillaume Deneufbourg, Geoffroy Destrebecq, Marija Blagojevic et Inez Falley en tant que nouveaux candidats. L'Assemblée noircira alors les petites cases correspondantes sur les bulletins de vote, avant que ces derniers ne disparaissent dans les urnes. Tous les candidats ont été élus.

Avant d'en terminer avec les chiffres, la cotisation d'adhésion a été abordée. Après une série de remarques en tous sens, les cotisations pour l'année 2015 ont été approuvées : membre effectif 190 €, membre associé 90 € et membre institutionnel 560 €. L'Assemblée générale a également donné son approbation quant à la proposition d'offrir une adhésion gratuite aux étudiants en traduction et en interprétation de deuxième Master.

Trois nouveaux commissaires aux comptes ont ensuite été désignés, ainsi



que les membres du Conseil de discipline. L'Assemblée générale a alors été suspendue pour permettre aux membres de reprendre des forces.

Détendus et repus, les membres ont regagné la salle de réunion pour la deuxième partie de la journée. Après une discussion animée sur l'utilité et l'inutilité d'une certification CBTI pour les traducteurs et les interprètes, les membres de l'Assemblée générale ont finalement décidé d'approuver la proposition de modification du règlement d'ordre intérieur et par là, la certification CBTI.

La présentation du nouveau site web de la CBTI faisait partie des autres grands points à l'ordre du jour, parallèlement à l'exposé sur la nouvelle plate-forme de communication interne Yammer. Ces deux présentations ont été assurées par Geoffroy Destrebecq, webmaster de l'association et architecte de ces deux projets.

Le site web se caractérise par une apparence plus moderne et une utilisation plus conviviale que la version actuellement en ligne. La fonction de

recherche y occupe une place de choix afin de permettre aux clients potentiels de trouver facilement et rapidement l'interprète ou le traducteur qu'ils recherchent. Yammer est la nouvelle plate-forme de communication entre les membres de la CBTI. Avec une dynamique de présentation analogue à celle du réseau social Facebook, Yammer offre notamment aux membres la possibilité d'échanger des informations de façon beaucoup plus efficace. Yammer sera officiellement lancé le 1^{er} mai 2014. Le 1^{er} juin 2014, un terme définitif sera mis à la plate-forme FastInfo.

Après cette présentation détaillée, Renée Jamaer a abordé la question de la nouvelle assurance Responsabilité civile d'Ethias, un autre grand chantier que la CBTI a mené à bien.

Ludovic Pierard a alors conclu la journée en exposant quelques projets figurant à l'agenda de la Chambre pour l'année 2014.

Après une tasse de café et un petit en-cas bien mérités, les membres sont rentrés chez eux, habités d'un bien légitime sentiment de devoir accompli. ■

2.1.2 Fête des bénévoles

La Chambre belge des traducteurs et interprètes ne serait tout simplement pas ce qu'elle est sans ses bénévoles. Qu'ils participent activement au pool des traducteurs, qu'ils animent les différentes commissions sectorielles, qu'ils soient membres du conseil d'administration ou qu'ils réalisent l'une ou l'autre de ces centaines de petites choses sans lesquelles aucune association ne pourrait fonctionner efficacement, ils sont autant de rouages essentiels dans cette grande mécanique qu'est la CBTI.

Chaque année, l'association leur offre l'occasion de se rencontrer, de discuter et, une fois n'est pas coutume, de se



détendre autour d'une table, d'un repas convivial et d'une bonne bouteille.

En 2014, c'est une fois encore Agnès Feltkamp qui a, le **6 septembre**, joué le rôle d'hôte, ouvrant bien volontiers son jardin et quelques tonnelles à une trentaine de convives. ■

2.1.3 Journée mondiale de la traduction

Le **30 septembre** de chaque année, la CBTI a souhaité une joyeuse Fête de la Saint-Jérôme à tous les traducteurs. Saint-Jérôme, traducteur de la Bible de l'hébreu en latin (la Vulgate) vers 382, est en effet considéré comme le saint patron des traducteurs. C'est la raison pour laquelle une Journée mondiale de la traduction, fixée au 30 septembre, est célébrée chaque année.

À l'occasion de la Saint-Jérôme, notre collègue Mia Vijt a organisé, le 27 septembre, une excursion à Ypres.

Vers 11 heures, les membres se sont réunis autour d'une tasse de café au restaurant Au Miroir, sur la Grand-Place d'Ypres. La visite a commencé au musée

interactif In Flanders Fields. L'institution présente l'histoire de la Première Guerre mondiale dans la région du front en Flandre Occidentale. Elle est installée dans les bâtiments reconstruits de la Halle aux draps, symbole majeur des souffrances engendrées par la guerre et de la renaissance qui a suivi. La toute récente exposition permanente (inaugurée le 11 juin 2012) raconte l'invasion de la Belgique et les premiers mois de la guerre de mouvement, les quatre années de guerre des tranchées dans le Westhoek (de la plage de Nieuport jusqu'à la Lys, à Armentières), la fin des hostilités et la commémoration qui s'en est suivi sans discontinuer.

Vers midi, les participants sont retournés au restaurant Au Miroir pour y savourer un repas-sandwichs. Ils ont ensuite pris place dans l'autocar pour rallier, en compagnie d'un guide chevronné, plusieurs lieux hautement symboliques. Ils ont exploré le saillant d'Ypres Nord et visité l'Essex Farm Cemetery, où reposent des militaires britanniques et où le médecin canadien John McCrae a rédigé le célèbre poème In Flanders Fields,

de même que la Yorkshire Trench, tranchée britannique restaurée, le cimetière militaire allemand de Langemark, et Tyne Cot, le plus grand cimetière des forces terrestres du Commonwealth.

Après le dîner servi au restaurant De Mande, les hôtes ne se sont pas immédiatement séparés : tous ont assisté au Last Post, Porte de Menin, à Ypres. ■

2.1.4 Accueil des nouveaux membres

L'accueil des nouveaux membres s'est déroulé le **15 octobre**, au siège de la rue Montoyer, à Bruxelles.

La rencontre est une magnifique occasion de présenter à tous les nouveaux membres les services que leur offre la CBTI. Les volontaires de la CBTI viennent y expliquer leur rôle et partager leurs expériences. Les membres de

l'association susceptibles de les aider à faire leurs premiers pas dans la profession ou au sein de la Chambre, ou de recourir à leurs services, leur sont présentés. Ils savent ainsi immédiatement à qui s'adresser en cas de question.

La rencontre s'est achevée sur une petite réception agrémentée de sandwichs. ■



2.1.5 Réception du Nouvel An 2015

La CBTI organisait le vendredi **23 janvier 2015** sa traditionnelle réception de Nouvel An.

À cette occasion, nos membres avaient été conviés à rencontrer leurs homologues de l'OTAN et à découvrir le service de traduction et d'interprétation de cette prestigieuse organisation, dont le siège européen se situe à Bruxelles.

Après avoir dû se prêter à un contrôle de sécurité digne des grandes productions hollywoodiennes, nos membres ont pu découvrir, à l'occasion d'une visite aussi intéressante qu'agréable, les arcanes d'un service de traduction et d'interprétation de tout premier plan à l'échelle mondiale, qui a néanmoins pu conserver, en dépit de son importance stratégique et politique, un caractère humain tout à fait surprenant. Les explications données sur les conditions de travail de ces linguistes, subordonnées aux obligations de confidentialité et de sécurité drastiques auxquels ils sont soumis, n'ont pas manqué d'en étonner, voire d'en effrayer, plus d'un.

Après avoir quitté l'OTAN, nous nous sommes rendus à l'Hôtel Léopold pour profiter d'un cocktail et d'un succulent dîner, dans l'atmosphère détendue et conviviale qui caractérise notre association. Une ambiance telle qu'un petit groupe d'irréductibles n'a pu résister à l'envie de prolonger la soirée autour d'un dernier verre, dans la chaleur du désormais traditionnel « Ketje »... ■



2.2 Contacts nationaux

2.2.1 La CBTI partenaire des Language Industry Awards

Partenaire des [Language Industry Awards](#), la CBTI parraine plus exactement le Grand Prix du Jury. Ce prix est décerné à l'étudiant ayant rédigé le meilleur article. Le jury évalue les textes sur la base de trois critères : leur pertinence pour le secteur linguistique, leur originalité et leur caractère novateur, et la qualité de leur diffusion. Le Grand Prix du Jury s'adresse aux étudiants amoureux des langues et dont l'ambition est de trouver un emploi de qualité dans ce secteur.

La cérémonie de remise des LIA, qui s'est tenue le **13 mars 2014** à Gand, se voulait une opportunité d'échanges et de rencontres entre les professionnels des langues de demain et les professionnels d'aujourd'hui. Les 30 nominés, représentant les différents segments du

secteur linguistique (projets, publications, services, produits, événements et initiatives prometteuses), se disputaient huit titres. Au travers des Language Industry Awards, le secteur linguistique entendait augmenter la visibilité de toutes les professions linguistiques, tant auprès du grand public qu'auprès des acteurs du marché. Il en va de l'intérêt de tous ceux et celles qui vivent des langues.

En tant que partenaire (important) de cet événement, la CBTI a également profité des retombées de cette initiative positive pour le secteur linguistique tout entier. Plus nous contribuerons à promouvoir cet événement, plus nous en tirerons parti. La deuxième édition des LIA se déroulera le jeudi 26 mars 2015 à Gand. ■

2.2.2 La CBTI partenaire de 'The Value of Language'

La Chambre belge des traducteurs et interprètes a été partenaire de l'événement « [The Value of Language](#) ». Dédié à la valeur de la langue, au travail réalisé dans ce domaine et aux produits et services linguistiques, « The Value of Language » entendait susciter une réflexion sur la meilleure façon de « vendre » la valeur de la langue. En d'autres termes, il avait pour objectif de répondre à la question suivante : comment veiller, en tant que professionnels de la langue, à ce que le

monde extérieur cerne mieux la valeur de notre travail ? Le **12 juin 2014**, la CBTI y a été mise en évidence par le biais de deux présentations (d'Agnès Feltkamp sur la déontologie et de Rita Roggen sur la certification et la formation permanente) et d'un stand. Une journée passionnante, avec 16 démonstrations étonnantes, un débat éclairant et des conclusions aboutissant à des suggestions d'actions concrètes. Sans oublier évidemment le temps laissé aux participants pour élargir leur réseau. ■

2.2.3 Elke Sleurs invitée par la CBTI à une réunion de travail sur l'importance de traductions professionnelles

Communiqué de presse

Bruxelles, le 27 novembre 2014 – Une fois encore, la CBTI déplore amèrement que la profession de traducteur soit à ce point méprisée par nos représentants politiques, a fortiori lorsque ceux-ci occupent une fonction aussi exemplaire que celle de secrétaire d'État. Notre association invite dès lors madame Sleurs à une réunion de travail afin de lui rappeler l'importance de services de traduction professionnels.

Si la presse francophone s'est à juste titre indignée du niveau de français démontré par l'entourage de madame Elke Sleurs, secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances et aux Personnes handicapées, les médias du nord du pays ne se sont pas montrés beaucoup plus tendres. Et pour cause : sur pratiquement chacune des pages de sa [note de politique générale](#), on relève quantité de fautes de grammaire et d'orthographe, qui font tout simplement « honte à la langue de Molière ». S'il convient de saluer l'apparente volonté de madame Sleurs d'éviter de nouveaux problèmes de paiement entre l'État belge et ses traducteurs, la CBTI n'y voit toutefois pas une raison suffisante pour que son cabinet se prive des services de linguistes professionnels.

Les arriérés de paiement dont sont victimes les traducteurs et interprètes jurés (voir [notre communiqué de presse du 14 novembre dernier](#)) ne sont semblait-il pas la seule pomme de discorde entre l'État et la profession. La qualité de la



traduction française de la note de politique générale de madame Sleurs constitue en effet une nouvelle preuve douloureuse du manque de (re)connaissance dont la sphère politique se rend coupable à l'égard de notre profession. Traduire correctement un texte requiert un véritable savoir-faire, qui dépasse le stade de la simple substitution d'un mot dans une langue par son équivalent dans une autre. C'est la raison pour laquelle seul un professionnel parfaitement rompu à l'exercice peut accomplir cette tâche comme il se doit, et qu'il ne peut se voir aussi facilement suppléer par une machine ou le premier amateur venu. Un traducteur se doit de comprendre parfaitement le texte d'origine afin de pouvoir en transférer chaque nuance, chaque subtilité dans l'autre langue. Cette « autre » langue, la langue cible, doit être parfaitement maîtrisée. À l'évidence, madame Sleurs aurait dû confier la traduction de sa note de politique

générale à un traducteur francophone professionnel afin que son message soit parfaitement compris en français, un impératif incontournable pour un document de cette importance.

Notre association regrette que la profession de traducteur soit à ce point méprisée par nos représentants politiques, a fortiori lorsque ceux-ci

occupent une fonction aussi exemplaire que celle de secrétaire d'État. Nous invitons dès lors madame Sleurs à une réunion de travail sur l'importance de services de traduction professionnels. Car comment des professionnels peuvent-ils convaincre leurs clients de la valeur ajoutée de leur travail si même leurs représentants politiques ne font pas appel à leur expertise ? ■

2.2.4 La CBTI au salon Wallonia Export-Invest Fair de l'AWEX (Liège)

La CBTI était présente sur le salon Wallonia Export-Invest Fair les **2 et 3 décembre 2014** au Palais des Congrès de Liège.

L'association y tenait un stand qui réunissait des traducteurs indépendants et quelques membres de son conseil d'administration, avec un objectif double : représenter la profession et permettre aux membres présents de faire leur promotion lors d'un événement réservé aux professionnels et axé sur l'exportation.

La CBTI, en la personne de sa membre Monique Foret, a également assuré le mercredi 3 décembre une présentation intitulée Traduction, interprétation : comment faire les bons choix.

À noter également : la tenue tout au long de l'événement d'un Salon des Langues, lui aussi orienté export et qui comprenait des rendez-vous B2B, des ateliers, des conférences, des tables de conversation business, etc. ■

2.3 Réunions régionales

2.3.1 Les Borrelavonden d'Anvers

Les « borrelavonden » d'Anvers restent un succès, principalement grâce aux forces motrices que sont Martine De Bruyn, Els Govaerts, Ina van Wijk et Mia Vijt. Tous les deux mois, ces borrelavonden permettent d'échanger des expériences et des astuces et de mettre dans le bain les jeunes/nouveaux

membres. Des non-membres sont régulièrement présents et il n'est pas rare qu'ils décident de rejoindre la CBTI. À l'avenir, on envisage de choisir à chaque fois un nouveau thème à aborder. Pour ce faire, nous devrions trouver un endroit plus calme.

Rita Roggen ■

2.3.2 Les Borrelavonden de Namur

Le borrelavond namurois, inspiré en 2013 par une tradition déjà bien rodée en Flandre, permet aux membres de la CBTI désireux de s'évader de leurs quatre murs de se retrouver, deux fois par an, au printemps et en automne, autour d'un savoureux menu concocté par la brasserie François à Namur.

Ces rencontres semestrielles, qui rassemblent généralement une dizaine de personnes, ont notamment permis à de nouveaux membres de découvrir l'ambiance fraternelle et chaleureuse de la CBTI et de mettre des visages et des voix sur des personnes qui n'étaient jusque-là que des contacts virtuels, sur

Yammer ou FastInfo. Les plus anciens aiment également se réunir pour évoquer leurs dernières anecdotes, souvent liées à la profession. C'est en effet l'occasion idéale d'aborder nos diverses expériences avec les clients, les sous-traitants, l'administration...

Emballés par la convivialité et la richesse des échanges, plusieurs participants ont émis l'idée de transposer ces soirées dans d'autres villes wallonnes. Tournai et Louvain-la-Neuve ont notamment été évoquées.

Il est peut-être utile de rappeler que ces soirées sont ouvertes à tous les membres de la Chambre ainsi qu'à toute personne désireuse d'intégrer notre association.

Nicolas Lefèvre et Xavier Paul ■

2.4 Colloques et journées d'étude

2.4.1 Journée d'étude « Traduction et qualité »

Une journée d'étude consacrée à la « Traduction et la qualité » s'est déroulée à Anvers le **3 avril 2014**, à l'initiative conjointe de l'Université d'Anvers (Linguistique appliquée) et de la CBTI.

Marcel Theelen a ouvert le bal en tentant de définir le terme « qualité », ce qui s'est révélé plus complexe que prévu, le résultat variant selon qu'on parte du point de vue du fournisseur ou du client.

Agnès Feltkamp nous a ensuite montré le lien existant entre la qualité et la déontologie et dans quelle mesure le respect d'un code de déontologie tel qu'exigé des membres d'une association professionnelle (entre autres la CBTI) peut contribuer fortement à la qualité.

L'après-midi, Rudy Tirry nous a expliqué quels moyens sont mis en œuvre au sein de l'agence de traduction Lionbridge pour garantir la qualité.

Pour finir, Isabelle Robert, de l'Université d'Anvers, a commenté sa propre étude consacrée à la contribution de la révision à la qualité. Elle s'est penchée sur les diverses définitions du terme « révision », ainsi que sur les procédures utilisées entre autres pour mettre la révision en pratique, et leurs résultats.

Après cette journée captivante, nous avons également pu assister à une Master Class dirigé par le prof. Sandra Hale, à qui l'Université d'Anvers a décerné un doctorat honoris causa le 2 avril. La conférence de Mme Hale, qui fait autorité dans le monde entier en matière d'interprètes sociaux et jurés, s'intitulait « Interpreting culture : The challenges faced by community interpreters ».

Un sujet intéressant, sur lequel tout n'a certainement pas encore été dit !

Els Govaerts ■

2.5 Formations

2.5.1 Atelier « Le réseautage »

Le **24 février 2014**, un atelier consacré au réseautage s'est déroulé au siège de la CBTI, à l'initiative d'Agnès Feltkamp. Après s'être présentés, les participants, tous membres de notre association, ont échangé leurs points de vue sur la notion même du réseautage, les amenant à évoquer leurs propres expériences personnelles.

Au travers des débats, des conseils avisés d'Agnès et d'un exercice de mise en situation, chacun des participants a été sensibilisé aux moyens à mettre en œuvre pour augmenter sa visibilité et se faire connaître.

Un sujet fort intéressant, à recommander vivement...

Laurence Englebert ■

2.5.2 Notre traditionnelle leçon de français en compagnie de Mme Lenoble-Pinson

Le samedi **8 mars 2014**, devant une cinquantaine de participants attentifs (étudiants et traducteurs), Michèle Lenoble-Pinson (Université Saint-Louis, Conseil international de la langue française, Paris) a présenté un exposé brillant, passionné et passionnant intitulé 'Corriger les erreurs stylistiques « Mes chers amis, je m'en vais ou je m'en vas, car l'un et l'autre se dit ou se disent. » (Nicolas Beauzée, 1789.) Comment relire ses textes ?'.

La matière était copieuse et structurée comme suit : 1. Repérer les anacoluthes et y remédier ; 2. Relever les lamartinismes et faire correctement les accords ; 3. « Ajoutez quelquefois, et souvent effacez » (Boileau) ; 4. Respecter



les conventions typographiques ; 5. La syntaxe est porteuse de sens : éviter les solécismes ; 6. Nuances lexicales : éviter les barbarismes.

Christine Pagnouille ■

2.5.3 Atelier « Se spécialiser en tant que débutant »

Plusieurs membres et non-membres de la CBTI se sont retrouvés le lundi **31 mars 2014** au siège même de la Chambre pour participer à un atelier sur la spécialisation du traducteur débutant.

Le jeune diplômé, en quelque sorte généraliste, sera amené tout au long de sa carrière à cibler ses domaines de prédilection. Mais comment procéder ?

Quelles voies emprunter ? Comment ajouter des cordes à son arc ? Quels sont les moyens qui lui permettront de devenir un « expert » ?

Les débats très intéressants menés entre les participants, pour la plupart déjà spécialisés pourtant, auront permis aux uns et aux d'entrevoir de nombreuses nouvelles pistes...

Laurence Englebert ■

2.5.4 Séminaire sur les techniques de révision

Le samedi **26 avril 2014**, Georgette Verheggen, responsable depuis de nombreuses années des révisions de traduction au sein du Centre de traduction des organes de l'Union européenne, nous a parlé avec grande

précision des 'techniques de révision de traduction' devant un public d'une trentaine de personnes, étudiants et de traducteurs, la plupart membres de la CBTI.

Christine Pagnouille ■

2.5.5 Atelier « Comment fixer son tarif en tant que débutant ? »

Le lundi **28 avril 2014**, plusieurs membres et non-membres de la CBTI se sont réunis au siège de la Chambre pour assister et participer à un atelier consacré à la fixation des tarifs pour les traducteurs indépendants.

Cet atelier, animé par Agnès Feltkamp et voué initialement aux traducteurs débutants, comptait également des traducteurs chevronnés, à la recherche de suggestions et de réponses face aux problèmes qu'ils rencontrent au

quotidien : comment fixer son tarif lorsqu'on débute, comment justifier son augmentation tarifaire auprès d'un client, comment la mettre en œuvre, de quels paramètres tenir compte pour vivre de son activité et rentrer dans ses frais, etc. Tant de questions (et bien d'autres encore) qui, au travers des divers échanges qu'elles ont suscitées, ont ouvert des pistes aux intervenants désireux de se positionner sur le marché et de faire prospérer leur activité en toute connaissance de cause.

Laurence Englebert ■

2.5.6 Séminaire « L'établissement d'une offre »

Le 12 juin 2014, la CBTI a organisé un séminaire sur l'établissement d'une offre. Une offre doit être établie soigneusement en tenant compte de toutes les spécificités de la commande, car elle est déterminante pour la collaboration future avec le client. L'offre doit être précise et bien ordonnée et convaincre le client qu'elle est l'œuvre d'un vrai professionnel. Els Govaerts et Maja Reimers ont donné un aperçu très complet des points auxquels il faut penser lors de l'établissement d'une offre.

Les éléments essentiels d'une offre, comme le prix et le délai de livraison, peuvent déjà être cause de malentendus. Dans le cas d'un tarif au mot, les mots sont-ils comptés dans le texte source ou dans la traduction ? À partir de quelle date le délai de livraison prend-il cours ? La date de la commande ou celle de la

mise à disposition du texte source ? Jusqu'à quand l'offre est-elle valable ? L'étendue du texte source est-elle bien définie ? Comment va-t-on facturer des modifications portées au texte source ? Et une révision ou un contrôle d'épreuve d'imprimerie ? Il faut se poser beaucoup de questions et les poser au client si nécessaire.

De nombreux conseils ont été prodigués, notamment au sujet de la traduction de sites web. Il a également été conseillé de calculer le prix de revient de ses traductions pour disposer d'une base de calcul pour les offres futures.

Et pour conclure : ne jamais proposer un prix fixe pour traduire un texte que l'on n'a pas vu.

L'assistance ne pouvait espérer un exposé mieux orienté sur la pratique.

Guy Van de Maele ■

2.5.7 Atelier SDL Trados Studio 2014 - niveau intermédiaire/avancé

Le vendredi 10 octobre 2014, la CBTI organisait avec Sabina Fata, une formation consacrée à SDL Trados Studio – niveau intermédiaire/avancé. Cette formation portait sur la version 2014 de l'outil, tout en étant également utile aux utilisateurs des versions 2009 et 2011.

Sabina Fata est membre de la CBTI depuis 2000 et de l'AITI depuis 2009, et organise des cours de formation sur l'utilisation des logiciels de TAO, la gestion terminologique et l'informatique en

général, à l'intention des traducteurs débutants et chevronnés depuis 2001.

Au programme :

- » From TM Management to Quality Assurance - Translation Memories (TMs)
- » The (Brilliant) New Alignment Editor - Quality and Speed
- » Workflow Management - Understanding Analysis
- » A Workflow for each file type
- » (P)review and Sign-off ■

2.5.8 Forum sur l'utilisation pratique de SDL Trados Studio

Dans la foulée de la formation organisée le **10 octobre** par Sabina Fata, Francis Auquier et Pascale Pilawski ont eu le plaisir de vous inviter, le vendredi 7 novembre 2014, à un forum consacré à l'utilisation pratique de SDL Trados Studio. Cette formation

était principalement destinée aux utilisateurs disposant déjà d'une certaine connaissance des outils SDL. Une bonne partie de la formation a d'ailleurs été dédiée à l'apport de réponses concrètes aux questions des participants et à une discussion. ■

2.5.9 Atelier « La rédaction et la gestion de projets de traduction dans le domaine technique »

Le samedi **25 octobre 2014**, nous avons accueilli Uli Schneider, Markus Kaußen, Antje Zimmermann (La vie, Aix-la-Chapelle) pour un atelier en anglais portant sur la rédaction et la gestion de projets de traduction dans le domaine technique intitulé 'It's raining CATs and DOCs'. Nos intervenants, experts en documentation technique, en gestion de projets de traduction et en travail terminologique,

ont présenté le quotidien du traducteur terminologue ainsi que des créneaux professionnels qui s'ouvrent aux étudiants en traduction aussi bien qu'aux traducteurs expérimentés qui souhaitent élargir leur offre. Le public n'était que d'une trentaine de personnes. Les traducteurs professionnels sont restés un peu sur leur faim face à des considérations très générales.

Christine Pagnouille ■



2.5.10 Atelier DVX3 pour débutants

Le 17 novembre 2014, la CBTI organisait à Gand un atelier consacré à l'utilisation de DVX3.

Objectif : fournir à l'utilisateur débutant des informations et des conseils sur cet outil de TAO convivial. Maja Reimers et Tineke Jager, les animatrices, sont membres de la CBTI et utilisent Déjà Vu depuis de nombreuses années.

Le programme portait principalement sur l'acquisition des bases, dont la création d'un projet avec des fichiers Word, l'importation d'un tmx, la création et l'exportation d'une courte traduction. Des trucs et astuces ont également été dispensés, notamment sur les éléments

suivants : éviter d'importer certaines parties de texte (Word, Excel), contrôle et analyse des fichiers avant établissement du devis, paramétrage de DVX3 pour obtenir le Preview, création d'un fichier rtf contenant les textes source et cible aux fins de révision, exportation bilingue avec « commentaires » (questions à soumettre au client) et utilisation de la fonction Filtre. Un chapitre fut aussi dédié aux mémoires : stratégies de gestion, réglages des paramètres client, ajout du domaine du projet de traduction, annexion de plusieurs mémoires à un projet et utilisation de la fonction Lexique de DVX3. ■

3 ACTIONS

3.1 La CBTI quitte Eulita : explications

Lors de son assemblée du **14 juin 2014**, votre conseil d'administration a décidé de quitter l'association Eulita, dont nous étions membres depuis la création en 2009.

Comme nous vous l'avions expliqué à l'époque, en dépit de ce statut, la CBTI a toujours estimé que cette nouvelle organisation constituait un affaiblissement de la force de frappe de FIT Europe, section européenne de FIT Monde. Au lieu de diviser nos forces, il aurait en effet été selon nous bien plus judicieux de renforcer la branche européenne de la section « traducteurs et interprètes jurés » de la FIT, en lui conférant notamment un pouvoir de représentation formel vis-à-vis des autorités européennes.

Parmi nos sources d'inquiétude, la faible représentation des associations professionnelles dans le cercle des membres fondateurs occupait une place prépondérante : pas moins de sept d'entre eux faisaient ainsi partie du corps professoral d'un institut d'enseignement supérieur ou universitaire, dont trois de la seule Lessius Hogeschool d'Anvers. À l'inverse, à peine trois y représentaient les associations professionnelles. Dans ce cadre, les statuts d'Eulita nous faisaient légitimement craindre une mainmise des instituts de formation sur la profession, sur fond de volonté, à peine voilée, de récolter un maximum de subventions

européennes pour financer leurs recherches.

Il nous semblait tout aussi inacceptable d'un point de vue éthique que cette association concurrente de la FIT ait été précisément co-fondée par un ancien membre de son Conseil. Malgré ces réticences et ces craintes, nous avons alors néanmoins décidé d'adhérer à Eulita en vue d'ouvrir la discussion et de tenter d'apporter une solution aux éléments qui nous semblaient inopportuns. En la rejoignant, nous nourrissions en quelque sorte l'espoir de redresser la barre.

Malheureusement, nous nous sommes heurtés à un mur. Comme nous le craignions, nous n'avons pu que constater qu'Eulita cherchait avant tout à s'imposer comme interlocuteur exclusif et à écarter la FIT et les associations nationales du dialogue avec les autorités européennes et nationales, pour ne faire valoir que sa vision et privilégier l'unique bénéfice de certains de ses membres associés.

C'est ainsi que Erik Hertog, professeur à la Lessius Hogeschool et co-fondateur d'Eulita, avait déclaré sans ambages que les traducteurs étaient incapables d'organiser leur propre profession. Fort heureusement, les parlementaires n'étaient pas de son avis.

Au lieu de soutenir les efforts de la CBTI, Eulita et ses représentants furent un véritable obstacle au vote de la loi sur le

statut des traducteurs et interprètes jurés et à l'amélioration de leurs conditions de travail en Belgique. À la conférence TRAFUT, tenue à Anvers en 2012, lors de la présentation des progrès réalisés par les pays dans la transcription de la directive sur le droit à l'interprétation et à la traduction en matière judiciaire, seul fut présenté pour la Belgique le projet de loi de Mme Popleu, un projet qui n'avait même pas encore été officiellement approuvé par la ministre de Justice. Pas un mot ne fut prononcé sur les 5 propositions de loi déjà déposées au Sénat et à la Chambre sur la base du texte martyr de la CBTI ! Mme Grollmann n'avait pas manqué de faire part de son insatisfaction à la présidente d'Eulita, en demandant à cette dernière de lui accorder cinq minutes pour compléter le tableau. Mme Grollmann, représentante de la CBTI, n'eut jamais droit à la parole.

Le nombre impressionnant de subsides accordés par l'UE à des projets de la Lessius Hogeschool (aujourd'hui intégrée à la KU Leuven), avec le concours systématique d'Eulita, a également de quoi interpeller, a fortiori au vu des avantages plus que douteux qu'ils représentent pour notre profession.

Nonobstant cette situation, FIT Europe et Eulita ont décidé, cette année, de signer un mémorandum de coopération sans demander l'avis de leurs associations

membres. Ajoutons que cette décision fut prise à une majorité contestable au sein de FIT Europe, à savoir 3 voix pour, 2 contre et une voix (dont nous savons qu'elle aurait été contre) considérée comme non valable. La CBTI, par la voix de sa délégation, a bien tenté de s'opposer à cette signature lors du congrès statutaire de la FIT à Berlin, en soulignant les doutes qui subsistent quant à la bonne foi d'Eulita et l'absence de réalisations ayant réellement bénéficié à la profession. Nous avons également insisté sur le fait que, selon nous, la signature d'une telle convention était un trop grand honneur octroyé à Eulita, qui se voyait ainsi mise sur un pied d'égalité avec la FIT. Nous avons plaidé avec force pour qu'Eulita, si elle était intéressée par une collaboration plus étroite avec la FIT, entame des démarches pour devenir membre, comme toute autre association. Malgré le soutien d'autres délégations, nous n'avons pas été entendus, et ce mémorandum fut signé.

Au vu de ces dernières évolutions, et avant tout de l'absence de retour sur les investissements financiers et humains consentis par la CBTI dans le cadre de son adhésion à cette association, nous avons décidé de mettre un terme à notre affiliation.

Vous trouverez le texte du courrier envoyé à Eulita [sur notre site Internet](#). ■

3.2 Compte rendu du dîner-conférence avec Madame Sonja Becq

Le 20 juin 2014, la Chambre belge des traducteurs et interprètes, organisait, en partenariat avec Lextra Lingua, un dîner-conférence au cours duquel Madame Sonja Becq, Députée fédérale, a largement commenté la nouvelle loi sur les traducteurs et interprètes jurés qui porte son nom et qui a été votée cette année.

Notre président, Ludovic Pierard, a pris la parole en premier pour présenter Madame Becq et retracer la problématique des traducteurs et interprètes jurés et énumérer les pierres d'achoppement qui parsèment le chemin que la CBTI parcourt, seule, depuis plus de 20 ans. À cette occasion, il ne manquera pas de rendre un vibrant hommage, appuyé de nombreux applaudissements bien mérités, à « notre » Doris Grollman, qui défend la cause des traducteurs et interprètes jurés depuis tant d'années et grâce à qui cette avancée a pu avoir lieu.

Notre président a ensuite remercié Madame Becq de son appui avant de lui céder la parole.

Madame Becq commencera son exposé par un bref résumé des dispositions légales qui ont donné lieu à son projet de Loi.

Elle se penchera ensuite sur ses implications, ses conséquences et les défis à relever au cours des prochaines années pour l'application de cette loi. Enfin, elle nous a exposé sa vision de ce que devrait devenir, à terme, la profession de traducteur – interprète juré et nous a donné quelques conseils très utiles quant à l'attitude à adopter (« Ne relâchez pas la pression ... », « Continuez à nous (les politiciens) rappeler... », « Faites-vous entendre dans les médias... ») afin que cette loi soit appliquée et respectée par tous, et ce, dans les plus brefs délais. ■

3.3 Le statut des traducteurs et interprètes jurés : une problématique toujours brûlante

Communiqué de presse

Bruxelles, le 17 octobre 2014 – La Chambre belge des traducteurs et interprètes adresse ses plus sincères félicitations à M. Koen Geens pour sa récente nomination au poste de ministre de la Justice. À l'évidence, sa tâche ne

sera pas aisée. Le département dont il a la charge compte en effet une infinité de dossiers d'importance, à la fois passionnants et difficiles. Parmi ceux-là, il en est un qui nous tient particulièrement

à cœur : le statut des traducteurs et interprètes jurés.

L'assemblée plénière de la Chambre des Représentants a approuvé le 20 février 2014 le projet de loi de Mme Sonja Becq modifiant diverses dispositions en vue d'établir un registre national des experts judiciaires et établissant un registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés (voir <http://www.dekamer.be/FLWB/PDF/53/1499/53K1499006.pdf>).

Une première victoire...

L'approbation de ce projet de loi est une première consécration pour la Chambre belge des traducteurs et interprètes, qui se bat depuis plus de 30 ans pour que les traducteurs et interprètes jurés bénéficient d'un véritable statut en Belgique.

En effet, outre la création d'un registre national, ce projet de loi impose au candidat traducteur ou interprète juré de justifier qu'il dispose de l'aptitude professionnelle et des connaissances juridiques requises, ce qui ne pourra qu'améliorer la qualité de prestations et, partant, la défense des droits fondamentaux de tous les justiciables.

La Chambre belge des traducteurs et interprètes se réjouit de constater que la plupart de ses recommandations ont été reprises dans ce projet de loi. Toutefois, et bien que nous soyons extrêmement soulagés du vote de ce projet de loi avant les élections du 25 mai, le combat ne s'arrête pas là.

...qui en appelle d'autres

La Chambre belge des traducteurs et interprètes poursuivra ses efforts pour veiller à la mise en œuvre concrète de ces dispositions et, surtout, pour obtenir une véritable revalorisation des tarifs octroyés aux traducteurs et interprètes jurés, dont le niveau scandaleusement bas risque de créer une pénurie de professionnels à long terme empêchant la justice de fonctionner correctement.

Nous espérons dès lors de tout cœur que notre nouveau ministre de la Justice comprendra les enjeux de cette problématique et qu'il défendra au mieux les intérêts de notre profession. Nous continuerons pour notre part à veiller au bon fonctionnement de l'appareil juridique et au respect des droits fondamentaux. ■

3.4 Traducteurs et interprètes jurés : la coupe est pleine

Communiqué de presse

Bruxelles, le 4 novembre 2014 - Les traducteurs et interprètes jurés sont au bord de la crise de nerfs. Alors que les tarifs qui leur sont octroyés sont indignes d'un État tel que la Belgique, leurs

factures ne sont plus payées depuis plusieurs mois.

La Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI) dénonce vivement le fait que les factures de la plupart des

traducteurs et interprètes jurés du Royaume ne soient plus payées depuis plusieurs mois, et ne devraient pas l'être avant le printemps 2015.

Conséquence de cette situation hallucinante, nombre d'entre eux se retrouvent aujourd'hui sans revenus et au bord de la faillite.

Pour rappel, le droit à disposer d'une traduction ou d'une interprétation est un droit fondamental qui ne peut être outrepassé. Si, demain, les traducteurs et interprètes jurés devaient disparaître du paysage, c'est tout l'appareil judiciaire qui se retrouverait bloqué.

La Chambre belge des traducteurs et interprètes n'a eu de cesse d'interpeller le monde politique pour lui faire prendre conscience de l'urgence de la situation.

Elle lance aujourd'hui un dernier cri d'alarme à destination de M. Koen Geens, ministre de la Justice, pour qu'il rencontre d'urgence les représentants du secteur pour prendre les mesures qui s'imposent pour payer les factures en souffrance et relever les tarifs appliqués à un niveau acceptable.

Sans quoi, la marmite risque tout simplement d'exploser... ■

3.5 Le malaise des traducteurs et interprètes jurés bouscule la vie quotidienne de trois palais de justice en Flandre

Le vendredi **14 novembre 2014**, une soixantaine de traducteurs et interprètes jurés (TIJ) se sont rassemblés à Bruxelles, Anvers et Gand pour exprimer leur mécontentement face aux défauts de paiement du SPF Justice.

Un cri d'angoisse face à une situation intenable

La situation financière des traducteurs et des interprètes jurés en Flandre et à Bruxelles va de mal en pis. Les factures impayées remplissent les étagères des greffes, les experts accumulent les créances, et les magistrats ainsi que la police ont de plus en plus de difficultés à trouver un traducteur ou un interprète juré qualifié prêt à travailler pour les SPF. Ce malaise, ressenti par un grand nombre

de nos collègues traducteurs et interprètes jurés, a poussé certains d'entre eux à organiser une action intitulée « Aujourd'hui on se tait dans toutes les langues », tout en sachant que le lundi 17 novembre 2014, une délégation constituée des représentants de la CBTI, de Lextra Lingua et des TIJ non affiliés devait tenter une nouvelle fois d'attirer l'attention du SPF Justice sur la situation dégradée et dégradante de notre secteur. L'idée derrière cette action était d'en faire un moyen de pression dont nos représentants pourraient se servir dans leur négociation avec le ministère en cessation de paiements. Un moyen de pression, certes, mais également un cri de naufragés appelant

la population et les médias à leur secours.

Devant le palais de justice de Bruxelles, une vingtaine de TIJ ont enfilé des t-shirts noirs illustrant des interprètes muets. La presse avait été informée la veille de leur action dans une lettre ouverte. Les policiers de service ont essayé de les décourager en leur demandant de quitter les lieux en raison de « manifestation non annoncée » ou bien de rester sur place mais sans porter les t-shirts. Ils se sont dès lors placés calmement devant les portes d'entrée. La présence des médias a réconforté le cœur des collègues grelottants de froid, qui s'exprimaient devant les caméras.

Bien plus que les seuls impayés

Quand bien même la raison principale de cette action était de nature financière, elle fut également l'occasion d'évoquer des conditions de travail presque moyenâgeuses. Les journalistes (VRT, Brussel nieuws, Radio 2, De Volkskrant, HLN, De morgen, Belga, etc.), avides d'informations sur cette situation scandaleuse, ont largement rapporté sur le désarroi des TIJ qui doivent s'endetter pour survivre tout en payant à l'État la TVA et les contributions sociales sur des factures que le même État leur doit. Mais le représentant de la CBTI a tout de même pu parler du statut des TIJ, de la nouvelle loi qui n'est pas encore publiée et de la concertation prévue pour le lundi prochain.



Mission accomplie

Pour la CBTI, c'est mission accomplie : nos collègues ont pu constater notre soutien et notre connaissance du dossier. Les TIJ ont regretté le peu de soutien des magistrats à Bruxelles, d'autant que les collègues anversois ont été autorisés à enfiler leurs t-shirt dans la salle des pas perdus, soutenus par les magistrats non seulement moralement mais également par leur présence physique !

L'action, à laquelle la CBTI avait décidé de s'associer afin de promouvoir le statut des TIJ dans notre pays, a duré environ deux heures. J'ai été heureuse d'avoir pu discuter avec les vétérans de ce métier, mais aussi avec de jeunes professionnels enthousiastes. J'ai aussi été fière d'avoir représenté la CBTI dans cette action.

Je reste par ailleurs persuadée que notre chère Doris Grollmann va bientôt pouvoir compter sur un soutien encore plus fort dans sa croisade de plus de vingt ans pour les TIJ. Même s'ils espèrent ne plus devoir les enfiler, les manifestants ne jetteront pas ces t-shirts noirs dont ils risquent d'avoir encore besoin, peut-être en tant que membres de la CBTI.

Marija Blagojevic ■

3.6 Rencontre avec le Ministre Koen Geens

Le vendredi 14 novembre, les traducteurs et interprètes jurés d'Anvers, de Bruxelles et de Gand ont crié leur angoisse face à une situation intenable. Les arriérés de paiement surtout – une « tradition » à cette époque de l'année – menacent gravement l'existence des traducteurs et interprètes jurés et de leurs familles.

Le lundi **17 novembre**, ils ont enfin reçu une écoute attentive à l'occasion d'un entretien constructif entre le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) et une délégation d'interprètes jurés.

Arriérés de paiement - TVA

Le ministre s'est engagé à mettre tout en œuvre pour que les états d'honoraires, évalués à au moins 1,8 million d'euros, soient acquittés cette année encore.

En ce qui concerne la TVA (21 %), qui, même en l'absence de paiement, est due sous peine d'amende, plusieurs solutions sont actuellement à l'étude.

Loi Becq

La loi du 20 février 2014 instaurant un registre national et un statut pour les traducteurs et interprètes jurés, n'est toujours pas publiée au Moniteur Belge. Le ministre s'est engagé à ce qu'elle le soit dans les deux mois. Les associations professionnelles sont activement impliquées dans la rédaction des arrêtés

d'exécution. Une réforme de la structure tarifaire est également en cours. Le but est que l'ensemble des nouvelles mesures entre en vigueur avant la fin de l'année 2016.

Conditions de travail

Les interprètes jurés sont souvent appelés à travailler dans des conditions épouvantables. N'étant pas autorisés à prendre connaissance au préalable des dossiers, ils sont dans l'impossibilité de préparer leurs interventions. La pauvreté de l'acoustique, l'absence de matériel d'interprétation, le bruit dans les prétoires et la prononciation peu claire de certains magistrats les empêchent de fournir un travail de qualité – ce ne sont là que quelques exemples des conditions dont ils ont à se plaindre.

Ces problèmes vont faire l'objet d'une discussion et seront pris à bras-le-corps par l'ensemble des acteurs (ministre de la Justice, Ordre judiciaire et associations professionnelles).

Nous remercions monsieur le ministre de nous avoir accordé ce long et encourageant entretien. Les associations professionnelles surveilleront attentivement la concrétisation des accords et collaboreront de manière constructive à la préservation d'une justice fiable.

Doris Grollmann, *CBTI asbl*
Benjamin Van Hemelryck, *Lextra Lingua asbl*
José D'Hoore, *Union professionnelle des traducteurs et interprètes assermentés (en cours de création)* ■

3.7 Conseils juridiques gratuits pour les membres de la CBTI

Depuis 2012, les membres de la CBTI peuvent envoyer leurs questions juridiques par courriel à Karine Roobrouck (membre et avocate de profession) et recevront une réponse dans un délai d'une semaine. Ils recevront un bref exposé de la législation applicable à leur problème et seront, si nécessaire, dirigés vers une personne adéquate. L'avis de première ligne n'engage à rien et si une procédure judiciaire s'impose, il appartiendra au membre de choisir un avocat.

La confidentialité est garantie, car Karine Roobrouck fournit son aide en sa qualité d'avocate et est dès lors tenue par le secret professionnel. Depuis le lancement, en octobre 2012, le service a

été pleinement utilisé. Les heures non utilisées ont été consacrées à la rédaction d'articles pour alimenter une foire aux questions sur le site internet.

Ce service est gratuit pour les membres de la CBTI et a été prolongé pour une année au minimum. ■



3.8 Risque professionnel : protection optimale pour les membres de la CBTI

Comme le médecin, l'architecte, le garagiste et tant d'autres acteurs de la vie professionnelle, le traducteur et l'interprète vivent eux aussi dans la hantise de commettre un jour ce faux pas qui réduirait à néant ce qu'ils ont mis tant d'années à bâtir, dans la crainte de cette petite erreur d'inattention dont les conséquences financières seraient telles qu'elles sonneraient purement et simplement le glas de leur activité.

Et gageons que les menaces ne manquent pas : tasse de café renversée en cabine sur la console d'interprétation ; lecture incorrecte d'un article de loi,

d'une clause de contrat, des résultats d'une étude scientifique ; restitution inexacte d'une instruction de montage, d'une consigne de sécurité, d'une norme environnementale ; interprétation erronée d'un discours politique, d'une déclaration sensible sur le plan diplomatique ; détérioration irréversible de l'image de marque d'une grande entreprise. Sans parler du vol ou de la perte de documents confidentiels. La liste est interminable.

Une profession délaissée

Et pourtant, nonobstant ce profil à haut risque, les métiers de la traduction n'ont

jamais vraiment pu compter en Belgique sur une protection juridique à la fois abordable et conforme aux dangers auxquels ils s'exposent. « À l'image du manque de reconnaissance dont elle souffre encore largement et contre lequel nous nous battons sans relâche, la profession de traducteur faisait en quelque sorte partie des grands oubliés du monde des assurances professionnelles. Une seule compagnie sur le marché nous offrait ainsi jusqu'il y a peu, à un prix passablement élevé, une protection professionnelle digne de ce nom », déplore Renée Jamaer, responsable des assurances à la Chambre belge des traducteurs et interprètes. « C'est la raison pour laquelle nous avons décidé l'an dernier d'explorer d'autres pistes afin d'offrir aux traducteurs belges la protection qu'ils méritent », poursuit-elle. Des négociations ont alors été entamées avec la compagnie Ethias. Quelques mois d'intense réflexion et de concertation plus tard, un tout nouveau produit voit le jour. Il vient d'être présenté aux membres à l'occasion de l'Assemblée générale du 15 mars dernier. « Un chantier de taille, que nous avons mené à bien grâce au concours de toutes les parties impliquées », se félicite Renée Jamaer.

Une couverture optimale

L'assurance professionnelle pour les membres de la CBTI sera proposée à un prix deux fois inférieur à celui de la formule actuellement disponible sur le marché. Pour une prime annuelle de 200 € (HT), les traducteurs bénéficieront en Responsabilité Civile Exploitation d'une garantie de 2.500.000 € par sinistre, tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus et de 250.000 € par sinistre tous dommages confondus en Responsabilité Civile Professionnelle. Pour les interprètes, la prime sera de 150 € (HT). Une somme dérisoire au regard des enjeux. « La seule condition pour pouvoir en profiter est d'être membre de la CBTI », rappelle opportunément Ludovic Pierard, président de l'association professionnelle. Et ce dernier d'ajouter : « mais même en additionnant le montant de la prime d'assurance à celui de notre cotisation annuelle, le prix reste inférieur à celui de l'offre actuelle. Les traducteurs intéressés qui ne sont pas encore membres n'ont donc aucune raison de ne pas nous rejoindre s'ils souhaitent profiter eux aussi des avantages de cette assurance collective spécialement conçue pour la CBTI, qui cadre parfaitement avec l'esprit de cohésion de notre association. » ■

3.9 Certification « Traducteur certifié CBTI »

Le conseil d'administration de la CBTI a décidé de lancer son projet de certification en novembre 2013.

La certification telle qu'imaginée repose sur 3 principes : la formation et/ou l'expérience professionnelle, le code de déontologie et le comité d'arbitrage. L'objectif est d'offrir à nos membres un label garantissant à leurs clients qu'ils disposent d'une formation et/ou d'une expérience professionnelle sérieuse, qu'ils connaissent et appliquent le code de déontologie de la Chambre belge des traducteurs et interprètes et qu'ils suivent chaque année un minimum d'activités liées à l'exercice de la profession.

Vu l'impossibilité de garantir la qualité de chaque traduction ou interprétation réalisée par nos membres et les

difficultés rencontrées pour mettre en œuvre une protection du titre de traducteur ou d'interprète, la solution de la certification semble être une bonne alternative. Afin de garantir le sérieux du projet, la CBTI a déposé des copyrights protégeant les différents titres de certification.

Lors de l'assemblée générale de mars 2014, les membres de la CBTI ont voté en faveur d'une modification du règlement d'ordre intérieur, officialisant par la même occasion la certification « traducteur certifié CBTI ». Le conseil d'administration va par conséquent entreprendre en 2015 une modernisation de notre code de déontologie, avant de lancer les premières formations et certifications.

Ludovic Pierard ■

3.10 Campagne de promotion de la CBTI

Une grande campagne de promotion des avantages qu'offre une affiliation à la CBTI annoncée lors de l'assemblée générale de mars 2014 a été lancée au mois de septembre. Un courrier de présentation, accompagné du

dépliant ci-joint, a été envoyé à environ 1060 traducteurs et interprètes qui n'étaient pas encore affiliés à notre association. Cette campagne a porté ses fruits : la CBTI a reçu en retour plusieurs dizaines de formulaires remplis.

Ludovic Pierard ■

3.11 Département « communication » - Réalisations 2014

Au cours de l'année 2014, le département « communication » de la CBTI a réalisé un grand nombre de projets.

Au niveau des initiatives de plus grande envergure, tout d'abord, citons la réalisation de la nouvelle brochure de présentation de la CBTI en trois langues (avec formulaire de demande d'adhésion détachable), réalisée dans le cadre de la campagne de recrutement de nouveaux membres. Dans l'intervalle, quelque 1500 exemplaires de cette brochure ont été imprimés et distribués ! Toujours dans la catégorie des projets de plus longue haleine, mentionnons la rédaction du manuel d'utilisation de Yammer (version light et version détaillée), le projet de vademécum « marchés publics » en collaboration avec la BQTA et l'ensemble de la communication relative aux 60 ans de l'association (cartons d'invitation, demandes de sponsoring, affiches, courriers divers).

Nous avons parallèlement lancé plusieurs chantiers liés à la refonte de documents existants, à la fois au niveau du fond et de la forme. Le formulaire de demande d'adhésion a ainsi été complètement revu et converti dans un format PDF avec champs automatiques, le tout en quatre langues. Nous avons également revisité, en collaboration avec Geoffroy, webmaster et graphiste amateur aussi disponible que talentueux (!), le format de tous les documents officiels de

l'association afin de leur donner une apparence plus jeune et plus dynamique (courriers, communiqués de presse, etc.). Outre ces ajustements visuels, le département a également entrepris la refonte complète du contenu des courriers, dont celui d'admission des nouveaux membres effectifs et associés et des étudiants.

De façon plus anecdotique, nous avons rédigé une dizaine de communiqués de presse et autres communications diverses en deux langues (assurances, rencontre délégation chinoise (hélas avortée), communiqué sur la fameuse traduction française d'Elke Sleurs (relayé dans de nombreux quotidiens et médias nationaux et internationaux, jusqu'aux États-Unis (!), l'élection du CA de la FIT, etc.). Une bonne partie de ces communiqués ont d'ailleurs été repris dans ce rapport annuel.

Sans oublier évidemment la communication autour de la question des traducteurs jurés et du travail de Doris Grollmann !

Enfin, citons la réalisation de plusieurs visuels accrocheurs (bannières Facebook et Twitter) pour la campagne de recrutement et l'habillage de nos profils sur les médias sociaux, de même que l'aide apportée sur la relecture du vademécum (quelle formidable source d'informations !) et du présent rapport annuel !

Guillaume Deneufbourg ■

4 COLLABORATION AVEC LES FÉDÉRATIONS INTER- PROFESSIONNELLES

4.1 FVIB (Fédération des Professions Libérales)

Le nom de la Federatie voor Vrije en Intellectuele Beroepen (FVIB) a été changé en Federatie Vrije Beroepen (FVB). La FVB prend part aux réunions de la commission paritaire 336 et s'est penchée cette année en particulier sur la gestion du personnel des personnes exerçant une profession libérale.

La CBTI était présente aux deux assemblées générales de la FVB et à 4 réunions du conseil. Plusieurs ministres ont été invités à ces réunions afin qu'ils commentent leur gestion et répondent aux questions : cette année, c'était au

tour de Kris Peeters et de Philippe Muyters d'être invités.

La CBTI était également présente lors de l'événement du débutant d'Unizo, qui avait lieu le 23 septembre dans le Parlement flamand. Ce fut là une belle occasion de rencontrer des politiciens et de faire connaître la CBTI aux autres secteurs professionnels. Nous avons rencontré des personnes de la Direction du Commerce extérieur, du personnel d'ambassade et des politiciens. Lors de cet événement, les accords de gouvernement ont été expliqués et le 'Dag van de Ondernemer' annoncé.

Agnès Feltkamp ■

4.2 Conseil supérieur des indépendants et des PME

La CBTI était présente à la réunion de la commission sectorielle 15 du 27 février afin de donner son avis sur les questions du Ministre.

Les associations affiliées (et de ce fait agréées) du Conseil Supérieur avaient été invitées par le Ministre Borsus. Lors d'une réunion le 19 décembre, la Chambre eut l'occasion d'expliquer aux collaborateurs du Ministre quelles étaient les aspirations

de notre profession. À la suite de cette réunion, la chambre s'est vu accorder un montant 1000 euros de subsides pour célébrer son 60^e anniversaire. La Chambre a en outre expliqué au collaborateur du Ministre où en était notre profession et a été félicitée par celui-ci pour les efforts consentis dans un esprit de neutralité et sans subsides dans l'intérêt de la profession.

Agnès Feltkamp ■

4.3 UNPLIB

L'acte le plus important posé cette année par l'UNPLIB fut bien entendu la remise d'un mémorandum sur les revendications des professions libérales aux négociateurs fédéraux, puis aux membres du nouveau gouvernement belge.

L'UNPLIB a en outre organisé deux événements d'importance. Le premier fut son colloque annuel, qui s'est tenu le 9 octobre à Bruxelles sur le thème « La

pression fiscale au sein des professions libérales » et qui a rencontré un grand succès.

D'autre part, l'UNPLIB a accueilli le 17 novembre, au château de Val Duchesse, une assemblée de l'Union mondiale des professions libérales et une autre du Conseil européen des professions libérales. Une réception était bien entendu organisée à l'issue des travaux des deux organisations.

Ludovic Pierard ■

5 PUBLICATIONS

5.1 Le Linguiste

En 2014, Le Linguiste a abandonné sa version papier et est passé à une diffusion numérique. Cela s'est accompagné de quelques adaptations techniques qui, associées à un concours de circonstances et à un manque de temps de ma part, ont entraîné un important retard de publication. Nous vous présentons nos excuses et prenons d'ores et déjà rendez-vous avec vous en 2015. À partir du mois

de mars 2015, nous allons reprendre le rythme normal d'une publication trimestrielle.

Nous profitons également de cette occasion pour lancer un appel aux volontaires. Si vous avez des idées ou des propositions de nouvelles rubriques, d'entretiens, d'articles... N'hésitez pas à nous en faire part !

Patrick Rondou ■

5.2 Site web

5.2.1 Refonte

Le site web de la CBTI a connu un important bouleversement en 2014 : techniquement daté et surtout particulièrement complexe à mettre à jour, celui-ci a en effet été remplacé en début d'année par une application web flambant neuve.

En novembre 2013, Geoffroy Destrebecq, alors responsable de la publication du contenu du site web et webmaster depuis quelques mois, a informé le conseil d'administration des difficultés qu'il rencontrait à chaque mise à jour dudit contenu. Il lui a fait part de son constat : le moteur du site web, certes puissant et plein de possibilités, était techniquement obsolète, les efforts de développement le concernant ayant en pratique été

totallement abandonnés depuis 2008 et fortement réduits depuis 2005, ce qui risquait également de poser de graves problèmes en termes de sécurité des données.

La puissance de l'outil constituait par ailleurs un problème en soi, car elle s'accompagnait d'une complexité particulièrement marquée : la CBTI n'utilisait qu'une part infime des possibilités qu'il offrait et perdait énormément de temps (parfois des heures entières) à tenter de manier le peu dont elle avait réellement besoin.

Enfin, la partie visible du site avait elle-même besoin d'un important effort de réorganisation : les informations

accessibles au public et aux membres ne manquaient pas, mais elles étaient souvent difficiles à trouver, éparpillées çà et là au sein d'une interface parfois nébuleuse.

Face à l'impossibilité technique de mettre à jour le moteur, ce qui n'était guère étonnant après près d'une décennie de bons et loyaux services (une éternité en informatique), il a donc été proposé de le remplacer purement et simplement par un nouveau site. Le cahier des charges était assez simple : ce nouvel outil devait être moderne, tourné vers l'avenir, adapté aux besoins de la CBTI et surtout simple d'emploi.

Après avoir étudié les offres de plusieurs prestataires, le conseil d'administration a porté son choix sur une société de développement d'applications web sur mesure nommée 80LIMIT, établie à Mons et également active dans la création d'applications de traduction.

Finalement, le 31 mars 2014, au terme de quatre mois de planification, de sauvegarde et de réorganisation de l'existant, de développement et de peaufinage réalisé en collaboration étroite avec le webmaster et le conseil, 80LIMIT a mis en ligne le nouveau site de la CBTI à l'adresse www.cbti-bkvt.org, non sans qu'une version préliminaire en ait préalablement été dévoilée lors de l'assemblée générale du 15 mars.

Depuis ce déploiement initial, les développeurs ont continué à ajouter régulièrement des fonctionnalités au site comme à son moteur d'administration : amélioration du fonctionnement du répertoire, meilleure prise en charge des spécificités relatives aux interprètes, fonctions visant à faciliter le travail des

bénévoles, modifications visuelles, listes de diffusion alimentées automatiquement, mises à jour de sécurité, adaptations résultant des commentaires des membres, etc. L'une de ces mises à jour, qui n'était en réalité ni la première ni la dernière, a d'ailleurs fait l'objet d'un article sur le site lui-même.

Ce travail se poursuit aujourd'hui encore et n'est pas prêt de s'arrêter. En optant pour une solution sur mesure, l'une des volontés du conseil d'administration était en effet de disposer d'un outil évolutif. Si la partie visible du site est aujourd'hui plus ou moins arrivée à maturité (encore que des modifications assez profondes soient prévues dès le premier trimestre 2015), l'interface d'administration est appelée à se développer considérablement dans les mois et les années à venir, avec toujours un même but : faciliter et rationaliser le travail du conseil d'administration, du secrétariat et des bénévoles tout en offrant aux membres de l'association et au public un service toujours plus poussé.

5.2.2 Statistiques de publication

Au 31 décembre 2014, le site web comptait exactement 100 actualités, 58 événements, 26 pages fixes et 118 documents publiés, parfois dans 4 langues (voire beaucoup plus dans le cas de certains documents).

Toutes ces informations sont accessibles directement depuis la page d'accueil ou via les différentes sections du menu principal. Les actualités et les événements inscrits à l'agenda sont classés en différentes catégories qui sont autant de mots-clés permettant de les retrouver aisément et en peu de clics.

5.2.3 Statistiques de consultation

Les statistiques de consultation du site web sont un peu particulières pour l'exercice 2014 en raison de la refonte expliquée ci-avant. Jusqu'au 31 mars, elles portent sur l'ancien site, tandis qu'à partir de cette date, elles concernent le nouveau.

Comparaison T1.2014 / T2-4.2014

La refonte nous offre l'occasion unique de comparer les statistiques entre l'ancien site et le nouveau. À première vue, il est intéressant de constater qu'en dépit de son interface indéniablement plus engageante et de son contenu considérablement plus fourni et en phase avec l'actualité, ce dernier n'est (à tout le moins pour l'instant) pas plus visité que l'ancien :

- » **6.767 sessions** au 1^{er} trimestre 2014 (ancien site) contre 27.427 lors des 3 suivants (nouveau site).
- » **6.564 visiteurs uniques** contre 17.055.
- » **39.081 pages vues** contre 112.084.

Une simple règle de trois semblerait indiquer que la consultation du site n'a pas progressé depuis la refonte. Il serait

évidemment très hasardeux de tirer des conclusions sur la base de données aussi limitées (et non comparables dans le temps), mais il est en réalité fort possible que ce désaveux apparent soit en partie lié aux nouvelles habitudes de consommation des internautes, qui ont de plus en plus tendance à aller chercher leurs informations sur les réseaux sociaux. La CBTI ayant été beaucoup plus active sur ce terrain en 2014 qu'au cours des années précédentes (voir rubrique Réseaux sociaux ci-après), il faut voir dans le constat précité non une érosion, mais plutôt un simple glissement des visites vers les comptes Facebook et LinkedIn de l'association (Twitter et Google+ n'ayant encore pour elle qu'une importance secondaire).

Comparaison 2014 / 2013

La comparaison entre 2014 et 2013 est nettement plus encourageante :

- » **37.194 sessions** en 2014 contre 31.632 en 2013 (+5.562 / +17,6 %).
- » **23.619 visiteurs uniques** contre 18.779 (+4.480 / +25,8 %).
- » **151.165 pages vues** contre 131.900 (+19.265 / +14,6 %).

En 2014, le site a donc largement dépassé la barre des 3.000 visites par mois (contre un peu moins de 2.700 en 2013), ce qui est une excellente nouvelle pour la visibilité de nos membres comme pour la profession dans son ensemble. La progression du nombre de visiteurs uniques, en particulier, a été spectaculaire avec une augmentation de plus de 25 %.

5.2.4 Équipe de gestion

Comme toujours, la publication des informations sur le site résulte d'un travail d'équipe.

Si la coordination, la gestion quotidienne et les évolutions du site sont assurées par le webmaster, Geoffroy Destrebecq, celui-ci est épaulé dans sa tâche par Didier

Laquaye, coresponsable de la publication du contenu, et surtout par l'équipe de rédaction (membres du conseil d'administration et autres volontaires) et le pool de traducteurs bénévoles, coordonné par Katleen De Bruyn, sans qui rien ne serait possible.

5.3 Wikipedia

La CBTI a tenté en 2013-2014 de se créer une page Wikipedia. L'expérience a rencontré un succès mitigé : si les pages [française](#), [anglaise](#) et [allemande](#) sont bien en ligne (encore que leur persistance à long terme ne soit pas garantie en l'état), la version néerlandaise s'est heurtée, pour d'obscures raisons, aux restrictions de modérateurs sans doute trop zélés qui l'ont rapidement supprimée sans que l'équipe

informatique n'ait eu l'occasion de la défendre.

Étant donné que les retombées pratiques d'une page Wikipedia en termes de dissémination des informations sont inconnues (pour une association telle que la CBTI) et qu'une maîtrise correcte de la syntaxe Wikicode nécessiterait d'y consacrer un temps autrement précieux, il a été décidé de reporter le traitement de la question à une date ultérieure.

5.4 Yammer

En 2013, suite à la révision des statuts de l'association et en particulier à l'introduction de nouvelles catégories de membres ne pouvant pas tous avoir accès aux mêmes informations, le conseil d'administration a pris la décision d'adopter un nouvel outil de communication interne, initialement dans le but de remplacer le FastInfo.

Après un tour d'horizon des différentes (et très nombreuses) solutions disponibles, les responsables ont opté pour Yammer, un « réseau social pour entreprises » qui a l'avantage d'offrir toutes les fonctionnalités dont a besoin l'association tout en étant gratuit.

Celui-ci a été présenté dans les grandes lignes lors de l'assemblée générale du 15 mars, sachant que son introduction était prévue pour le 31, en même temps que le nouveau site web. Il avait à l'origine été décidé de ne conserver le FastInfo que pendant un mois

supplémentaire, le temps que tous les membres s'inscrivent sur Yammer, mais devant les réticences d'une partie de ceux-ci, le conseil d'administration a accepté de reporter sa fermeture sine die. À l'heure actuelle, les deux outils fonctionnent encore en parallèle, mais toutes les nouvelles inscriptions se font uniquement sur Yammer.

Afin de faciliter la transition, l'équipe informatique a rédigé à l'intention des membres un manuel d'utilisation, un guide de démarrage rapide en images et un code de bonne conduite, tous téléchargeables sur une page du site web consacrée à l'outil. Elle a également organisé deux formations (gratuites pour les membres) destinées tant à expliquer l'utilisation de Yammer qu'à démontrer sa simplicité.

Au 31 décembre 2014, le réseau Yammer de la CBTI comptait 180 inscrits, soit un peu moins de la moitié des membres.

Geoffroy Destrebecq ■

5.5 Réseaux sociaux

L'objectif de notre présence sur les réseaux sociaux est bien entendu d'augmenter notre visibilité en exploitant ces outils faciles à utiliser et totalement gratuits. Tous les événements et toutes les actualités de notre site Internet y sont automatiquement publiés, ce qui permet de les diffuser plus largement.

5.5.1 Facebook

Au 28 janvier 2015, la CBTI était suivie par 371 abonnés sur Facebook. Nous avons publié 165 liens vers notre site Internet depuis 2014, générant chacun en moyenne 12 visites.



5.5.2 LinkedIn

Au 28 janvier 2015, la CBTI compte 884 connexions sur LinkedIn, ce qui lui donne accès à un réseau de près de 8 000 000 de contacts.

Ludovic Pierard ■

5.5.3 Twitter

Fin 2013, la CBTI avait ouvert un compte Twitter (@CBTIBKVT). En 2014, elle a mis en place un système y assurant la publication automatique de tous les messages qu'elle diffuse sur Facebook.

La portée de l'association sur ce réseau social reste pour l'instant anecdotique

(55 abonnés au 31 décembre 2014), ce qui n'est guère étonnant dans la mesure où elle ne l'utilise encore que de manière très secondaire. Le nombre d'abonnés est toutefois en croissance constante et régulière depuis la mise en ligne du site web.

5.5.4 Google+

La CBTI a ouvert un compte [Google+](#), la présence de celui-ci favorisant le référencement du site web, mais elle ne l'utilise pas activement. Au vu de la faible popularité de ce réseau social auprès des internautes, il n'est pas garanti qu'elle le

fasse un jour, à moins que d'autres raisons techniques ne l'y poussent ou que l'équipe informatique ne trouve un moyen simple d'y publier du contenu de manière automatique, comme elle l'a fait pour Twitter.

Geoffroy Destrebecq ■

5.6 Vadémécum du traducteur-interprète indépendant

C'était dans l'air du temps depuis de nombreux mois... Cette fois-ci, ça y est : le nouveau vadémécum du traducteur-interprète indépendant est enfin disponible !

Le document a été largement étoffé. Certains chapitres (ceux sur les formations, sur l'établissement comme indépendant et sur le travail du traducteur juré) n'ont fait l'objet que

d'une simple mise à jour. D'autres, en revanche, ont été réécrits intégralement. C'est le cas notamment des chapitres sur les outils de travail et sur le traducteur et son marché.

Force est de constater que la situation a évolué très rapidement en quelques années et que les informations sur les outils de travail et le marketing sont très vite dépassées. Ne s'agit-il pas là du

meilleur argument pour convaincre les traducteurs et interprètes de l'importance cruciale de la formation continue dans la profession ?

Plusieurs nouveaux chapitres ont également été ajoutés : les aspects formels de la relation avec le client sont désormais abordés sous forme de

conseils sur les conditions générales, l'offre et la facture ; les thèmes de la qualité et de la gestion des risques ont été approfondis ; et pour finir, un chapitre est à présent dédié à l'interprète, faisant de ce vademécum une source d'informations utiles à l'ensemble de nos membres.

Els Govaerts ■

5.7 FastInfo

Le FastInfo est le moyen de communication mis en place au profit des membres effectifs de la CBTI, et ce, depuis 2004. Il s'agit d'un groupe d'échanges de courriels touchant des domaines aussi variés que la technique, pratique et théorie de la traduction, la terminologie, les outils CAT, des séminaires, etc., qui transitent à travers les serveurs de Yahoo et sont depuis toujours distribués à tous les participants. Pourtant, dix ans après sa fondation, le FastInfo se voit confronté à un nouveau défi, car un concurrent de type « LinkedIn » a vu le jour : Yammer. Ce dernier serait plus à la mode, offrirait une gamme de services plus larges, comme la présentation des clichés des inscrits, une fonction de réponse instantanée, et comme cerise sur le gâteau, le tout viendrait en couleurs, avec

à la clé une transmission, immédiate elle aussi, de fichiers. En dépit de ce dualisme, il est intéressant de constater que le taux d'utilisation du FastInfo n'a pratiquement pas flanché. En janvier 2015, le nombre des inscrits est de 318 et le total des messages qu'ils ont produits au cours de 2014 est de 3.511, alors qu'en 2010, année de référence choisie au hasard, le nombre total se chiffre à 3.695 courriels, toujours sur une période allant de début janvier à fin décembre, et partant, le FastInfo est très vivant et « très achalandé ».

Malgré le compte à rebours annoncé, il semble tout indiqué à tout nouveau et ancien membre de s'y inscrire et/ou de rester inscrit jusqu'à la tombée du rideau. Inscription : fastinfo-subscribe@yahoo-groupes.fr.

Guido Van de Velde et Wolfgang Hullmann ■

6 CONTACTS AVEC LA PRESSE

En 2014, la Chambre belge des traducteurs et interprètes a publié 7 communiqués de presse, avec plus ou moins de retentissement.

Une fois n'est pas coutume, le communiqué qui eut le plus de succès, aussi bien au nord qu'au sud du pays, ne traitait pas de la problématique des traducteurs et interprètes jurés, mais dénonçait les erreurs de traduction constatées dans la note de politique de la secrétaire d'État Elke Sleurs (à relire sur <http://www.cbti-bkvt.org/fr/news/102-elke-sleurs-invitee-par-la-cbti-a-une-reunion-de-travail-sur-l-importance-de-traductions-professionnelles>).

Votre président a en outre été interviewé une fois par Radio 1 sur la problématique des traducteurs et interprètes jurés.



Citons enfin une excellente interview de notre membre Els Govaerts, parue le 15 mai 2014 dans ZO Magazine, la revue publiée par UNIZO.

Ludovic Pierard ■

7 CONTACTS INTERNATIONAUX

7.1 Congrès statutaire de la FIT

Le congrès statutaire de la Fédération Internationale des Traducteurs, organisé tous les trois ans, s'est réuni du **4 au 6 août 2014** à Berlin. C'est à cette occasion que Henri Liu (Nouvelle-Zélande) a été élu à la présidence de la Fédération.

La CBTI a ouvertement déploré qu'un « conseiller honoraire » de la FIT ait pu créer une association (Eulita) qui cherche à recruter au sein même de la Fédération et à agir dans les pays où celle-ci est d'ores et déjà active par l'intermédiaire de ses membres. Eulita n'a du reste clairement pas l'intention de s'affilier à la FIT ou d'adhérer, au même titre que n'importe quel autre participant, à FIT-Europe. La CBTI a signalé qu'en Belgique, Eulita et ses membres fondateurs avaient fait obstruction à l'élaboration de la loi sur les traducteurs jurés et en avaient retardé les travaux. Elle a donc tenté – en

vain – de s'opposer à la signature, lors du congrès, de l'accord de collaboration négocié entre FIT-Europe et Eulita. Sa suggestion d'inviter Eulita à s'affilier selon la procédure normale est elle aussi restée lettre morte.

La CBTI a également exprimé son opposition de principe à la nomination d'un ex-membre du conseil au poste de conseiller honoraire. Cette personne, anciennement déléguée par la CBTI, a lors de son précédent mandat élaboré un projet que la Chambre estime préjudiciable à la profession et de nature à réduire à néant son travail en Belgique (ce projet consiste notamment à faire accepter un accord de coopération en vertu duquel Eulita et des associations d'entreprises de traduction espèrent avoir accès à toutes les réunions de la FIT).



Lors du congrès statutaire, la présidente, Marion Boers, a fait savoir que le conseil avait décidé de relever de ses fonctions le rédacteur en chef de Babel et de Translatio (annexe bibliographique). René Haeserijn, conseiller honoraire de la FIT et membre d'honneur et ancien vice-président de la CBTI, s'est acquitté de cette tâche pendant des dizaines d'années. Les deux périodiques ont sous sa houlette acquis une renommée internationale dans la sphère des traducteurs et interprètes ainsi que,

surtout, dans les universités du monde entier.

Avec plus de 1500 participants venus des quatre coins de la planète, le congrès ouvert a remporté un vif succès. Une dizaine de membres de la CBTI, qui avaient profité de l'inscription collective assortie d'une réduction, y ont participé. Plusieurs d'entre eux ont présenté une contribution.

L'édition 2017 du congrès sera organisée en Australie.

Agnès Feltkamp ■

7.2 Assemblée générale de FIT Europe à Athènes

«**J**ásas», bien le bonjour (en grec) d'Athènes où a eu lieu, le **1er novembre 2014**, l'Assemblée générale de FIT Europe. Outre le représentant de FIT Monde, chacun des 15 pays suivants avait délégué un ou deux représentants à l'Assemblée, à savoir l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Chypre, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Suisse et la Tchèque. Nous avons déploré l'absence de notre présidente Eyvor Fogarty, hospitalisée en Angleterre à la suite d'un accident (elle est entre-temps plus ou moins rétablie).

N'y allant pas par quatre chemins, les représentants ont aussitôt soulevé la question épineuse d'Eulita (European Legal Interpreters and Translators Association) qui s'est approprié le projet des interprètes et traducteurs judiciaires, alors qu'une collaboration étendue entre Eulita et le FIT Europe est nécessaire.

Notre président Ludovic Pierard a cité à cette occasion quelques passages du livre d'Eulita pour mettre en lumière le «monopole» illicite que s'est arrogé Eulita. Quelques représentants ont loué les efforts entrepris par Doris Grollmann auprès des autorités judiciaires.

Autre point chaud : les finances. Comment se constituer un budget ? FIT Europe n'a hélas pas la personnalité morale, mais grâce au « FIT Soutien » récemment constitué, il existe enfin un cadre officiel pour percevoir des fonds. Le but est également de donner une plus grande « visibilité » à FIT Europe (entre autres par le biais de séminaires) et de demander sur cette base par exemple 0,20 euro par membre de chacune des 53 associations de traducteurs affiliées. La FIT peut bien entendu toujours recevoir des dons supplémentaires, tels que ceux que lui accorde actuellement FIT Mundus et l'association allemande de traducteurs BDÜ.

Vint ensuite le moment des élections ! Les 7 candidats ont tous été élus et constitueront le nouveau conseil d'administration pour les 3 années à venir. Les cinq femmes et deux hommes sont belge (Max De Brouwer), allemand (Natacha Dalügge-Momme, également membre de la CBTI), grec, irlandais, autrichien, tchèque et anglais (Eyvor Fogarty).

Autre sujet brûlant : TransCert, le certificat qui permet aux traducteurs amateurs sans formation professionnelle d'opérer comme traducteur agréé. TransCert n'est de toute évidence pas apprécié par les professionnels de la traduction, qui le qualifient même de

« dangereux ». Fit Europe devrait trouver une alternative sérieuse et proposer son propre label de certification.

Et pour ceux qui attachent de l'importance à la terminologie administrative : le « Steering Committee » de FIT Europe a été rebaptisé « Board ».

FIT Europe est d'ores et déjà invité à tenir sa prochaine Assemblée générale à Dublin (3 ou 10 octobre 2015), qui pourra être suivie en direct sur livestream.

Entre-temps nous nous séparons à la manière grecque avec « Cheretísmata » en attendant de nous retrouver l'année prochaine avec un bonjour bien de chez nous !

Lieve De Paep ■

7.3 Fédération internationale des traducteurs (FIT) : la CBTI au cœur des décisions européennes

Créée à Paris en 1953, la Fédération internationale des traducteurs (FIT) constitue le plus grand groupement international de traducteurs, d'interprètes et de terminologues de la planète : avec quelque 120 associations professionnelles et institutions de formation affiliées, elle défend les intérêts de plus de 80.000 linguistes à travers le monde.

La fédération possède différents centres régionaux en Europe, en Amérique latine et en Amérique du Nord. FIT Europe, son antenne européenne, s'est réunie en novembre dernier à Athènes pour son congrès annuel. Les membres devaient notamment y élire leur nouveau conseil

d'administration. Nous avons le plaisir de vous informer que deux membres de la CBTI ont été élus à cette occasion : Max De Brouwer, tout d'abord, qui aura la charge d'entretenir et de développer les relations avec les instances européennes ; une responsabilité qui incombait jusque-là à Doris Grollmann, autre membre de la CBTI et présidente de notre association de 1997 à 2005. Max veillera aussi particulièrement aux intérêts des interprètes de conférence, un combat qu'il mène au sein de la Chambre depuis de longues années.

Notre deuxième représentante n'est autre que Natacha Dalügge-Momme, qui a toujours été très active au sein de la

fédération. Elle y sera notamment responsable des normes et de la certification Transcert, un sujet très controversé (lire notamment notre communiqué du 3 novembre dernier), de la liaison avec les institutions européennes et des dossiers européens de façon générale. Cerise sur le gâteau, «notre» Natacha a également été élue au poste de présidente du Conseil d'administration de FIT Europe ! À l'évidence, sa personnalité, subtil mélange d'esprit de consensus et de

franc-parler, son intelligence et sa sympathie auront fait d'elle une candidate idéale pour ce poste.

La CBTI félicite de tout cœur Max et Natacha pour leur élection et leur adresse très sincèrement tous ses vœux de réussite. Pour sûr, ils auront à cœur de faire entendre la voix de notre association auprès de la FIT et de défendre les intérêts de nos membres et de l'ensemble de la profession à l'échelon européen et mondial. ■

7.4 Première rencontre des trois associations du Benelux

Le vendredi 23 janvier 2015 s'est tenue, au siège de la CBTI, une première réunion de travail entre les représentants des trois associations nationales de traducteurs et interprètes de l'union économique du Benelux : la NGTV (Pays-Bas), la CBTI (Belgique) et la toute jeune ALTI (Luxembourg).

L'objectif de cette rencontre historique était avant tout de faire connaissance avant d'envisager, éventuellement, des pistes de collaboration entre nos différentes associations. Pour marquer le coup et apporter son soutien à cette initiative de la CBTI, la FIT était également présente en la personne de Robert Ensor, membre du conseil de FIT Monde, et de Natascha Dalügge-Momme, présidente du conseil de FIT Europe.



Ludovic Pierard, président de la CBTI, Rita Schmit, présidente de l'ALTI, Natascha Dalügge-Momme, présidente de FIT Europe et Ton Máčel, président de la NGTV

Cette réunion fut très agréable et constructive. La discussion s'est ensuite poursuivie autour d'un lunch, avant que le groupe ne rejoigne les membres de la CBTI pour la visite de l'OTAN et la réception du Nouvel An.

Nul doute que ce type de rencontre entre associations de la région du Benelux sera appelé à se répéter. ■

7.5 Réseau franco-espagnol

La convention instaurant la création officielle du réseau franco-espagnol a été signée le 11 décembre 2009, à Paris. Les associations signataires étaient ASETRAD (Espagne), SFT (France) et CBTI (Belgique). Nous espérons que d'autres associations francophones viendront étoffer notre réseau afin que les échanges soient de plus en plus riches et intéressants.

Il y avait aucune activité pendant l'année 2012, sauf des échanges de courriels pour annoncer des activités se déroulant surtout en Espagne : cours, séminaires, formations, etc.

Nous vous rappelons que seuls les membres effectifs des associations signataires de la convention peuvent s'inscrire au réseau. Les membres effectifs de la CBTI ayant l'espagnol et le français dans leur combinaison de langues de travail peuvent donc en faire partie et participer ainsi à un partage de connaissances et d'informations pratiques, riches et variées.

Nous espérons que tous les membres concernés continueront à participer avec enthousiasme à cette initiative destinée à élargir et enrichir nos connaissances dans les deux langues.

Patricia Alarcón ■

7.6 Réseau franco-anglais

Le French Network de l'Institute of Translation and Interpreting (ITI, Royaume Uni) existe depuis près de dix ans. Cette association compte quelque 2700 membres.

Ce réseau est un des 12 réseaux linguistiques de l'ITI. Il permet aux membres de la CBTI d'entrer en contact avec 200 membres de l'ITI et plus de 80 membres de la Société française des Traducteurs. (Forte de plus de 1400 membres, la SFT est aujourd'hui le premier regroupement de traducteurs professionnels en France). Les adhérents de la CBTI travaillant dans le couple FR<>AN ont la possibilité de participer au forum électronique FrenchNet du French Network de l'Institute of Translation and Interpreting (ITI). Le French Network est

un forum d'échange, tant sur le plan professionnel (questions de terminologie) que pratique (modalités de paiement, frais bancaires, problèmes d'informatique, sans oublier les conseils sur l'achat ou l'utilisation de différents logiciels ou les « bêtes noires » parmi les agences). Cet échange entre les membres des trois organisations est enrichissant pour tous les traducteurs qui travaillent dans ce couple de langues, qu'ils soient anglophones ou francophones, qu'ils vivent en Belgique, en France, en Grande-Bretagne ou ailleurs. Les membres peuvent s'exprimer aussi bien en français qu'en anglais. Les inscriptions et les renouvellements ont lieu en août-septembre de chaque année.

Sur le plan pratique, le French Network nous propose une cotisation annuelle à un tarif préférentiel de 5 euros. En août / septembre 2015, l'adhésion sera à nouveau ouverte aux nouveaux membres. Ils doivent par ailleurs être en ordre de cotisation CBTI.

Les messages postés sur ITI-FrenchNet ne sont pas modérés, mais les adhérents doivent respecter un certain nombre de règles régissant son fonctionnement et réunies dans « Netiquette 11 », la plus importante étant celle vous rappelant de respecter l'article 4 du Code de l'ITI. ([http://www.iti.org.uk/attachments/article/154/Code %20of %20professional %20conduct %2008 %2009 %202013 Final.pdf](http://www.iti.org.uk/attachments/article/154/Code%20of%20professional%20conduct%2008%2009%202013%20Final.pdf))

Outre la participation au forum électronique ITI-FrenchNet sur Yahoo ! Groups, vous avez accès au site du French Network <http://www.iti-frenchnetwork.co.uk> et à la lettre

d'information au courant, téléchargeable sur le site du forum sous la rubrique « Files ».

Des rencontres professionnelles et amicales sont organisées par l'ITI et ses divers réseaux et par la SFT, tout au long de l'année, auxquelles tout le monde est cordialement invité. Pour toute information complémentaire, consultez les sites très intéressants de l'ITI :

International Calendar of Events :

[http://www.iti.org.uk/professional-development-events/ice/month.calendar/2015/01/29/-](http://www.iti.org.uk/professional-development-events/ice/month.calendar/2015/01/29/)

ITI Events Calendar :

[http://www.iti.org.uk/professional-development-events/iti-events-calendar/month.calendar/2015/01/29/-](http://www.iti.org.uk/professional-development-events/iti-events-calendar/month.calendar/2015/01/29/)

et le site de la SFT (Actualités) :

<http://www.sft.fr/actualites.html>

Chris Griffin ■

7.7 Réseau franco-allemand

La 21^e rencontre du Réseau franco-allemand (rfa) s'est tenue du **24 au 26 octobre 2014** à Berne, organisée par Patrick Bergen de l'ASTTI. Les visites du vendredi après-midi - le Palais fédéral (Bundeshaus) et l'Hôtel du Gouvernement (Rathaus) - nous ont permis de découvrir l'histoire et la structure administrative de la Suisse et de la ville de Berne, à travers les bâtiments où les élus suisses et bernois se rassemblent et gouvernent.

Les conférences du samedi nous ont enchantés par leur variété : pour commencer un aperçu du travail du

Fichier français de Berne qui propose et collectionne les traductions de termes difficiles de l'allemand vers le français ; ensuite un exposé sur le droit comparé des marques - Notions générales et terminologie, par Natacha Dalügge-Momme (ADÜ Nord/Aticom) qui nous instruisait également sur le code de la propriété intellectuelle (Markengesetz). Pour faire des traductions dans ce domaine, une connaissance approfondie de la matière complexe est indispensable. Natacha nous avait préparé une liste exhaustive de termes dans les deux langues.

Le sujet suivant nous menait tout à fait ailleurs : « Le vocabulaire culinaire : un vocabulaire sous influence ? », présenté par Thérèse Zaremba-Martin (Belgique). À partir d'un livre de cuisine allemand de 1911, elle a suivi l'évolution de la langue de la gastronomie. La troisième conférence portait sur la notion de temps, la politique du temps de la famille ; Carole Loewe (Universitas) nous présentait le résultat de ses recherches en rapport avec sa traduction du huitième « Familienbericht : Zeit für Familie ».

Après nous être sustentés de délicieuses spécialités suisses, Philippe Callé (ASTTI) a

présenté l'évolution de la sécurité ferroviaire à l'aune de l'évolution de l'Europe. L'ouverture à la concurrence oblige les compagnies de chemin de fer à harmoniser les systèmes de sécurité et le matériel roulant, de même que la terminologie qui s'y rapporte. Un travail immense.

Pour conclure, Camille Luscher a abordé sa nouvelle traduction d'une œuvre de Max Frisch, qu'elle a mise en relation avec le mythe suisse de Guillaume Tell.

La rencontre s'est clôturée par une visite insolite de la vieille ville de Berne et l'invitation à la prochaine rencontre : du 30 octobre au 1^{er} novembre 2015 à Bonn.

Silvia Brügelmann (sur base du rapport exhaustif de Carole Faux-Loewe) ■

7.8 Bremer Runde

La Bremer Runde, fondée par le directeur du groupe LÓPEZ-EBRI à Brême/RFA, d'où son nom, a pour but d'installer un dialogue informel entre les participants sur les évolutions récentes dans le monde de la traduction. Il s'est avéré que ces réunions sont une source inestimable d'informations utiles pour notre association et ses membres. Elles renforcent les liens entre les associations et donnent ainsi une plus grande cohérence à leurs actions.

La « Bremer Runde » s'est réunie à Graz (Autriche) les **15 et 16 novembre 2014** sur initiative de l'association autrichienne UNIVERSITAS. Les associations suivantes étaient présentes : la branche autrichienne d'UNIVERSITAS, UNIVERSITAS, l'AIC, la région Autriche, QSD, l'association des agences de traduction, la BDÜ, l'association

allemande ADÜ Nord, le Comité directeur de l'association allemande ATICOM, l'association autrichienne des traducteurs d'œuvres littéraires et scientifiques IG-ÜbersetzerInnen, le Comité directeur de l'association autrichienne des interprètes de la langue des signes ÖGSD. Sujets à l'ordre du jour : rapports des associations représentées, la formation continue, la qualité dans le domaine de l'interprétation en milieu social (demandeurs d'asile), l'interprétation par ordinateur dans le domaine médical, les traducteurs et interprètes jurés (barèmes en Autriche, directive européenne, contrats cadre, pratique d'assignation). Pour le compte rendu complet de cette réunion, nous vous renvoyons à notre site web. Le prochain rendez-vous pour la Bremer Runde a été fixé à Berlin, les 15 et 16 mai.

Doris Grollmann et Natacha Dalügge-Momme ■

8 GESTION JOURNALIÈRE

8.1 Commission d'examens des traducteurs jurés

8.1.1 Résultats des examens de traducteurs jurés – 2014

Session du 24 mai 2014

Nombre de candidats	Langues	Réussites	Mi-réussites
40	Vers le FR : RO-AR-RU-ZH-PT-TU- ES-EN-PL-IT-CAT-SQ	6	6
	Vers le NL : EL-RO-SK-EN		

Session du 29 octobre 2014

Nombre de candidats	Langues	Réussites	Mi-réussites
24	Vers le FR : HU-RO-TU-IT-EN-BG- RU-ZH-PT-SQ-AR-GE	5	2
	Vers le NL : SR		

Pour cette dernière session, au moment de l'impression de ce rapport, les résultats de trois langues étaient manquants.

Patricia Alarcón ■

8.2 Commission d'admission des nouveaux membres

	Nom	Qualité	Diplôme(s)	Langues
1.	Georges PAPAGEORGIOU	Trad. T.J. Brux.		EN-ES => FR
2.	Abdeslam EL-AJJOURI	Trad. Int. C-L	Licentiaat Vertaler KVVH/Lessius - 1997	AR-DE-FR=> NL A : AR,NL B : DE-FR
3.	Elodie BUFALINO	Trad.	Master en traduction spécialisée ULg - 2013	DE-EN => FR
4.	Leen PAUWELS	Trad.		FR=> NL
5.	Tim RENDERS	Trad. T.J. Brux.	Master in het Vertalen HUB - 2009	ES-FR => NL
6.	Sabrina DUBBELDAM	Trad. T.J. Dender.	Master of Arts in het Vertalen Artesis 2012	FR-IT-PT => NL
7.	Ann ROBAEYS	Trad.		DE-FR => NL
8.	Kristien TEMPERVILLE	Trad.	Licentiaat Vertaler HVT - 1998	EN => NL
9.	Andrés Mauricio CRIOLLO MUÑOZ	Trad.	Master Traduction ILMH-2011	ES-EN => FR
10.	Laurence NYS	Trad.		EN-IT => FR
11.	Valeria NAGY	Trad. Int. Conférence		ES-RU-HU-EN => FR A : HU B : FR-ES C : EN
12.	Ilse VANDINGENEN	Trad.		FR-DE => NL
13.	Nicolas STUYCKENS	Trad. T.J. Nivelles		RU-CZ-PL => FR
14.	Maryline VAN HOVE	Trad.		EN-DE-NL => FR
15.	Yara ABI-KHALIL	Trad.	Master en traduction multidisciplinaire ISTI - 2013	AR-EN => FR
16.	Laura Pascale FONTAINE DE GHÉLIN	Trad.	Licence Traducteur-Haute École Léonard de Vinci-2005	NL-EN => FR
17.	Véronique ANTOINE	Trad. T.J. Marche	Licenciée en langues et littératures germaniques-ULg-1998	NL-EN-DE => FR

	Nom	Qualité	Diplôme(s)	Langues
18.	Chiara MONTALI	Trad.	Traducteur et Interprète- École Supérieure pour Interprètes et Traducteurs de la Commune de Milan - 1999	FR-EN => IT
19.	Siddartha DE RYCKE	Interprète S	Licentiaat Tolk-Hogeschool voor Wetenschap en Kust- 1999	A : NL B : FR C : ES
20.	Monique BROUWER	Trad. Int. C-L-S	Univ. Antwerpen – Didactiek Nederlands aan Anderstaligen-2011 Vertaler-Artesis - 2012	EN-PT => NL A : NL B : EN-PT
21.	Caroline FIVEZ	Trad.		FR-DE => NL
22.	Tine DEMETS	Trad.	Master in het vertalen Master of Arts-HUB-2013	NL-DE => DE-NL
23.	Carola WILLEMSEN	Trad.	Divers diplômes et certificats de formation permanente Justifie expérience	EN-NL => FR
24.	Eleonora MIKOLAJCZAK	Trad. Int. C	4e année Philologie romane-Univ. Varsovia – 2012 Justifie expérience	FR => PL A : PL B : FR
25.	Patrick LENNON	Trad.	Licence langues germaniques VUB – 1999 Justifie expérience	FR-NL => EN
26.	Camille COLLARD	Interprète Conférence	Master en Interprétation ISTI – 2014	A : FR B : EN C : DE
27.	Carmela PASQUALE	Trad.	Licencié traducteur UMH - 2000	EN-DE-IT => FR
28.	Gaël MARTIN	Trad.	Licencié Traducteur – UMH - 1997	EN-DA-NO-SV => FR
29.	Ludmilla BULGAR	Trad. Int. C-S-L	Licence traduction ISTI – 2009	RU-EN-FR => RO-FR A : RO B : FR-RU C : EN
30.	Eva WIERTZ	Trad. Int. C-S-L		EN-FR-IT => NL A : NL B : EN C : IT-FR

	Nom	Qualité	Diplôme(s)	Langues
31.	Joke NUYTEN	Trad.	Licentiaat-vertaler- Hogeschool Gent - 2006	FR-ES => NL
32.	Vera KOUZEMINA	Trad. Int. C T.J. Nivelles	Équivalence études en Russie – Master	FR-DE => RU A : RU B : FR C : DE
33.	Bruce CORRE	Trad.	Licencié traducteur ISTI - 2008	NL-EN-DE => FR
34.	Olivier VAN DYCK	Trad.	Licentiaat-vertaler – Hogeschool Antwerpen - 2000	EN-PT => NL
35.	Bart PEETERS	Trad.	Licentiaat Vertaler EN-FR => NL- KVH 1989	FR = > NL
36.	Isabelle LANDAS	Trad.	Licence Traduction ISTI - 1991	EN-NL => FR

Patricia Alarcón ■

8.3 Rapport du trésorier

Recettes	2014		2013		2012	
Cotisations 2011					0,00	
Cotisations 2012					56.896,57	
Cotisations 2013			65.729,32		1.698,10	
Cotisations 2014	67.247,32		1.360,00			
Amis			120,00		600,00	
Membres protecteurs	6.030,00	73.277,32	750,00	67.959,32	2.594,35	61.789,02
Abonnements Linguiste	33,00		236,00		376,60	
Abonnements Babel			40,00		75,48	452,08
Location INFOPORT	2.731,58	2.764,58	2.087,25	2.363,25		
ACT NAT 1 Nouvel An	2.125,00		2.390,00		1.660,00	
			1.640,00			
ACT NAT 2 Assemblée Générale	1.575,00		710,00		925,00	
			810,00			
ACT NAT 3 Saint-Jérôme	1.192,50		0,00		0,00	
ACT Réunion RFA			0,00		100,00	
FORM Best Practices in Revision			0,00		3.060,00	
FORM Linguajuris/Interact.J			0,00		8.280,00	
FORM Se Spécialiser - 27 mai	4.557,40		60,00			
FORM forum Trados - 19 apr	3.300,00		150,00			
FORM Déjà Vu - 17 juin	825,00		390,00			
FORM Déjà Vu - 3 sept			330,00			
FORM Offres de prix - 22 octobre			210,00			
French Network	45,00		-5,00			
FORM Formations		13.619,90		6.615,00	220,00	14.245,00
Annuaire			30,00		0,00	
Examens	12.300,00		13.875,00		4.875,00	
Ventes (polos, CD-ROM), aussi après achats groupés			0,00		0,00	
Achats groupés: Dejà Vu, Ethias,	5.931,99					
Divers	36,30		0,00		0,00	
Publicité		18.268,29	0,00	13.905,00	2.400,00	7.275,00
Produits financiers	270,88		653,05		821,43	
Paiements divers			0,00		0,00	
Produits exceptionnels		270,88	0,00	653,05	0,00	821,43
Total		108.200,97		91.495,62		84.582,53

Dépenses	2014		2013		2012	
Installations, machines et mobilier			-7.868,03	-7.868,03		
ACT NAT 1 Nouvel An	-3.706,00		-3.484,00		-3.358,85	
ACT NAT 2 Assemblée générale	-3.300,00		-5.822,34		-2.792,08	
ACT NAT 3 Saint-Jérôme	-1.168,60		36,00		0,00	
ACT Réseau Franco-Allemand			-1.194,91		0,00	
FORM Best Practices in Revision			--		-1.570,96	
FORM Linguajuris/Interact.J			--		-4.712,97	
ACT - 20 juin - Sonja Becq	-1.040,00					
FORM Formations	-2.176,60				-225,00	
REU Réunions nationales (CA...)	-1.722,61		-2.155,80		-1.790,00	
REU Réunions examens	-824,38				0,00	
REU Réunion TJ					-670,00	
REU Réunions diverses		-13.938,19	-1.361,54	-13.982,59	-769,57	-15.889,43
Téléphone secrétariat	-376,42		-371,49		-382,24	
Téléphone examens			--		--	
Téléphone divers		-376,42	--	-371,49	--	-382,24
Frais postaux	-1.289,41		-1.376,00		-1.428,35	
Frais de port secrétariat	-285,72				-330,33	
Frais de port examens					0,00	
Frais de port Annuaire	nihil				-848,36	
Frais de port Linguiste	nihil	-1.575,13		-1.376,00	-1.511,43	-4.118,47
Location secrétariat	-5.836,62		-4.628,72		-5.559,08	
Installation, mobilier secrétariat			0,00		0,00	
Salaire et charges sociales	-26.605,91		-23.816,02		-22.746,61	
Assurance Accidents de travail	-184,05		-190,03			
Déplacements domicile-travail			-1.182,10			
Service médical	-158,57		-340,18		-362,07	
Frais location secrétariat	-5.603,38	-38.388,53	-7.265,88	-37.422,93	-4.541,85	-33.209,61
Licences logiciels					0,00	
Noms de domaine	-592,16		-460,32		-197,97	
Maintenance et hébergement site web	-11.397,27		-1.003,64		-868,20	
Connexion internet	-427,50	-12.416,93	-426,56	-1.890,52	-352,40	-1.418,57
Imprimés et fournitures de bureau	-3.299,99		-965,53		-420,00	
Papier, enveloppes, cartes de visite	-790,99		-1.794,06		-208,50	
Petites fournitures de bureau	-74,65				-1.144,19	
Photocopies secrétariat			-345,74		-596,60	
Photocopies examens		-4.165,63		-3.105,33	-182,70	-2.551,99
ASSU Assurance incendie	-120,29		-118,04		-114,63	
ASSU Assurance RC exploitation	-330,09	-450,38	-330,09	-448,13	-314,37	-429,00
Honoraires comptable	-2.164,92		-3.252,26		-1.200,00	
Honoraires juriste	-2.801,50		-2.503,46			
Frais gestion secrétariat			--		0,00	
Cotisations Féd. Professionnelles	-4.307,32	-9.273,74	-9.416,80	-15.172,52	-5.454,00	-6.654,00
Publications légales	-122,94	-122,94	-609,84	-609,84	-98,10	-98,10

Dépenses	2014		2013		2012	
Frais déplacements Belgique						
Frais de représentation					0,00	
Frais de déplacements étranger					0,00	0,00
Déplacements CA					-2.411,20	
Déplacements examens					-140,00	
Déplacement Commission admissions			0,00		0,00	
Déplacements TJ / Linguajuris			0,00		-912,32	
Déplacements FVIB/Unplib					-179,40	
Déplacements FIT Europe					-2.046,33	
Déplacements écoles					0,00	
Déplacements divers	-8.941,15	-8.941,15	-6.820,82	-6.820,82	-1.263,42	-6.952,67
Congrès FIT	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Publicité, prix, parrainage	-1.112,71		-200,00		-300,00	
Foires et expositions			0,00		-500,00	
Abonnements Translatio			0,00		-173,20	
Achats groupés p.e. DejàVu - Ethias	-5.589,25					
Frais de relation publiques	-399,18		0,00		0,00	
Documentation			0,00		0,00	
Cadeaux publicitaires			-210,00			
Abonnement collectif Babel	0,00	-7.101,14	-832,00	-1.242,00	-768,00	-1.741,20
Correcteurs examens	-2.265,34	-2.265,34	-2.429,25	-2.429,25	-1.055,00	-1.055,00
Publication Linguiste	-1.866,29		-10.289,86		-6.454,00	
Publication Annuaire	0,00	-1.866,29	-5.143,83	-15.433,69	-6.227,14	-12.681,14
Frais bancaires soumis à TVA					0,00	0,00
Diverse heffingen -Taxes diverses			-274,20	-274,20	0,00	0,00
TVA			-189,99			
Charges financières					0,00	
Intérêts retards de paiement					0,00	
Frais de banque	-257,71		-266,65		-374,41	
Paiements divers		-257,71		-456,64	-0,02	-374,43
Impôts et précompte					0,00	0,00
Total		-101.139,52		-108.903,98		-85.543,85
Résultat net				-17.408,36		-961,32

Soldes bancaires	1/01/2014	1/10/2015	verschil
Compte chèque postal	0	0	
Compte courant	3.625,38	415,95	-3.209,43
Compte d'épargne	21.012,35	31.283,23	10.270,88
Caisse			
Solde à disposition en début d'exercice 2015	24.637,73	31.699,18	7.061,45

Remarque

Le compte fournisseur SRBII (en liquidation) est créancier d'un montant de 2866,63 € en faveur de la CBTI. En raison d'erreurs de facturation de la SRBII, la CBTI estime ne devoir payer que 1916,63 €. Cette somme sera payée lorsque le liquidateur aura marqué son accord sur celle-ci.

Bart Mylemans ■

9 CONTACTS AVEC LES INSTITUTS DE FORMATION

9.1 Doe-beurs à Leuven

Isobel Mackie, Ludovic Pierard, Renée Jamaer, Max De Brouwer et Patrick Rondou ont eu le plaisir de représenter la CBTI à l'occasion de la Doe-beurs qui s'est déroulée ces **18, 19 et 20 février** à Louvain pour faire découvrir nos professions à des enfants âgés de 11 à 12 ans. Une dizaine de jeunes adolescents ont visité notre stand et ont relevé le défi de traduire un petit texte. Après un tirage au sort, certains d'entre eux sont également repartis à la maison avec un jeu offert par Ethias. ■



9.2 La CBTI au salon SIEP à Tournai

Le samedi **22 février 2014**, la CBTI était invitée au salon SIEP de Tournai pour rencontrer des rhétoriciens qui envisagent une future carrière de traducteur ou d'interprète. Ce fut l'occasion pour Laurence Englebert, Zhiguan Qin et Ludovic Pierard de

partager leur passion, de mesurer l'enthousiasme réel de certains de ces jeunes et de présenter la CBTI au public.

Une journée enrichissante et intéressante pour tous ! ■

9.3 Table ronde avec les responsables des Instituts d'enseignement de la traduction

Le 28 mai, la CBTI avait invité les responsables des Instituts d'enseignement de la traduction à une première rencontre sous la forme de table ronde.

S'exprimant dans les deux langues nationales, notre président a attiré l'attention des personnes présentes sur les avantages d'une coopération de bonne qualité et étroite : adhésion gratuite pour les étudiants en dernière année, qui auront ainsi l'opportunité de découvrir gratuitement les avantages

d'intégrer une association professionnelle et un réseau de « collègues », organisation conjointe de journées d'étude, d'ateliers, etc. avec des spécialistes du monde académique et du terrain, collaboration active à la recherche et communication de thèmes ou accompagnement d'étudiants, ... ne sont que quelques-unes des propositions qui, à l'instar des délicieux pains-surprise dégustés lors d'un lunch amical avec vue sur la capitale, ont été savourées par tous. ■



10 INTERPRÈTES

Une réunion des interprètes avait été organisée en 2013 qui n'avait réuni, outre 3 interprètes membres du conseil d'administration, que deux membres. Vu le peu de motivation des membres interprètes à se réunir pour concevoir un plan qui permette à la CBTI d'influer sur le marché de l'interprétation, on a préféré en 2014 faire du concret.

C'est ainsi que la CBTI a organisé, la dernière semaine de juillet, une formation continue intitulée « Masterclass Interpreting into English as a B language ». Le cours a été donné par Marian Reed et Max De Brouwer dans les locaux de la CBTI et consistait principalement en exercices d'interprétation commentés, trucs et astuces techniques de l'interprétation simultanée, approfondissements grammaticaux (prépositions, gérondifs,

concordance des temps, discours indirect, etc.), jeux et jeux de rôles linguistiques, et de vocabulaire. Plusieurs centaines d'interprètes actifs sur le marché belge avaient été invités. 6 personnes étaient inscrites, dont (seulement) 2 Belges, 1 Canadienne, 1 Autrichienne et 3 Allemandes. Ceci semble indiquer que les interprètes belges n'ont que peu de conscience de l'utilité de formations continues.

Pour 2015, Maria Blagojevic reprend le secteur interprétation. Au vu de l'érosion constante de nos marchés, nous comptons que nous pourrions bientôt organiser une réunion d'interprètes à laquelle nous espérons vous voir (plus) nombreux. Car ce n'est pas en restant isolés et passifs que nous défendrons nos intérêts. Ne dit-on pas : point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer.

Max De Brouwer ■

11 REMERCIEMENTS

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux membres cités ci-dessous, pour leur engagement envers la CBTI. Tout effort est appréciable, qu'il s'agisse de lancer une idée géniale ou de consacrer de nombreuses heures à l'association.

Il s'agit en premier lieu des membres du CA, déjà évoqués à plusieurs reprises :

Patricia Alarcón	Vice-présidente des francophones, s'occupe de l'admission des nouveaux membres et des examens des traducteurs jurés, a noué des contacts avec la Justice à Liège, assure les contacts au sein du réseau franco-espagnol. A présidé la commission de modification des statuts et du règlement d'ordre intérieur.
Rita Roggen	Vice-présidente des néerlandophones, aide Doris Grollmann dans les affaires concernant les traducteurs et interprètes jurés et a repris la vice-présidence de Linguajuris, aide Patricia Alarcon dans l'admission des nouveaux membres, donne des conseils concernant des initiatives en matière de contacts avec les instituts de formation. A participé aux travaux de la commission de modification des statuts et du règlement d'ordre intérieur.
Patrick Rondou	Secrétaire général, a collaboré à la nouvelle mise en page du Linguiste, est responsable du contenu et des interviews, membre du groupe de résonance de la HUB (l'ancienne Vlekho) et soutient des initiatives en faveur des interprètes. A participé aux travaux de la commission de modification des statuts et du règlement d'ordre intérieur. Photographe de service lors d'activités.
Bart Mylemans	Trésorier, s'occupe de la politique du personnel et des obligations légales.
Doris Grollmann	Suit l'évolution du statut des traducteurs et interprètes jurés, soutient le projet de loi relatif aux traducteurs et interprètes jurés, s'efforce par tous les moyens de faire comprendre son importance aux autorités. Suit de très près l'évolution en Europe en sa qualité de membre de liaison de FIT-Europe, contribuera à veiller à ce que les instances européennes se concertent directement avec les traducteurs et interprètes pour les matières les concernant. Entretient des contacts étroits avec la présidence de Lextra Lingua. Responsable de la commission sectorielle T/I jurés.

Guillaume Deneufbourg	Se charge de notre communication, en collaboration avec Inez Falley. A procédé à la refonte complète des documents de l'association, en collaboration avec Geoffroy Destrebecq. Principal acteur de la campagne de recrutement de nouveaux membres, il a par ailleurs contribué à la concrétisation du projet de collaboration avec les instituts de formation.
Inez Falley	Se charge de notre communication, en collaboration avec Guillaume Deneufbourg.
Max De Brouwer	S'occupe des interprètes, a instauré l'observatoire du marché de l'interprétariat, collabore avec le secrétaire général et Geoffroy Destrebecq à la mise en page du Linguiste, assiste Patricia Alarcón et Rita Roggen pour l'admission des interprètes. A participé aux travaux de la commission de modification des statuts et du règlement d'ordre intérieur. Responsable de la commission sectorielle des interprètes. Qui a également été élu au sein du conseil d'administration de FIT Europe.
Agnès Feltkamp	Gère nos relations avec la FVIB et le Conseil supérieur des Indépendants et des PME. Publie régulièrement des articles dans le Linguiste. Organise régulièrement des formations et met ses huit années de présidence au service du Conseil d'administration.
Renée Jamaer	Prend en charge la mise en place d'une nouvelle assurance RC. Responsable de la commission sectorielle des employés.
Geoffroy Destrebecq	Gère l'ensemble du nouveau site web. Il est également en charge de la mise en ligne du contenu sur le site et de la modernisation du secrétariat en matière d'outils informatiques. A procédé à la refonte complète des documents de l'association, en collaboration avec Guillaume Deneufbourg. Collabore à la mise en page du Linguiste, du vadémécum et du rapport annuel.
Maria Blagojevic	Ne ménage pas ses efforts pour défendre la cause des interprètes et des traducteurs et interprètes jurés.

Le conseil d'administration a bénéficié de l'assistance de Nicole Van Oost au secrétariat en 2014. Nicole a relevé de nombreux défis : créer un équilibre entre les missions qui lui parviennent de tous côtés et faire preuve de souplesse lorsqu'elle assiste ses donneurs d'ordre, qui ont chacun leur propre façon de travailler. Elle a été remplacée par Valérie Yernault en décembre.

Plusieurs membres fournissent une aide régulière au CA :

Isabelle Vereecken	Consacre plusieurs mois par an au rapport annuel.
Wolfgang Hullmann Guido Van de Velde	Aident les nouveaux membres à accéder au FastInfo et veillent au maintien de l'ambiance collégiale sur notre forum.
Didier Laquaye	S'occupe du contenu du site avec Geoffroy Destrebecq.
Silvia Brügelmann-Gaspard	Assure les contacts avec le réseau franco-allemand.
Chris Griffin	Assure les contacts avec le réseau franco-anglais.
Edward Haasl	Conseille les membres en matière de pratiques commerciales et de gestion de clients difficiles, entretient des contacts avec Lextra Lingua.
Els Govaerts	Tient à jour le vadémécum du traducteur indépendant et participe à l'organisation d'activités dans la province d'Anvers.
Ann De Winne	Aide Karine Roobrouck à conseiller les membres sur le plan juridique.
Danuta Macola-Freyr Guy Van de Maele Els Govaerts	Ont vérifié les comptes de la CBTI en vue de la présentation du rapport financier à l'assemblée générale.
Monique Foret Christine Pagnouille	Organisent des formations et des séances de recyclage à Liège, informent les étudiants (avec d'autres membres de la CBTI, qui enseignent dans le cadre de la nouvelle formation des traducteurs).
René Haeseryn	Membre honoraire à qui nous demandons encore souvent de nous conseiller judicieusement et qui nous représente à la FIT en sa qualité de rédacteur en chef de Babel et du supplément littéraire de Translatio.
Guy van de Maele Marie-Louise Bouchoms Jean-Bernard Quicheron	Membres honoraires à qui nous demandons encore souvent de nous conseiller judicieusement.
Maja Reimers	A organisé, l'an dernier, avec Els Govaerts, un atelier sur l'établissement de devis.
Karine Roobrouck	Répond de manière experte aux questions juridiques posées sur le FastInfo et fournit des conseils juridiques confidentiels aux membres de la CBTI.
Pascale Pilawski	Nous donne souvent d'excellentes idées concernant des formations intéressantes, traduit ou rédige régulièrement des communiqués de presse ou des messages aux membres.

Mia Vijt	Notre interlocutrice à Anvers pour tout ce qui a trait à l'information des étudiants, en collaboration avec Bart Mylemans.
Dries Debackere	A aidé Agnès Feltkamp au sein du jury chargé de décerner le prix de la meilleure thèse de bachelor à la Erasmus Hogeschool Brussel.
Cathy Van Poucke	Aide à organiser les examens.
Marleen Vanistendael Ingrid Joosens	Ont créé la commission sectorielle Chefs de service.
Peter Goessens	A participé activement à la création d'une commission sectorielle chefs de service.
Nicolas Lefèvre Xavier Paul	Organisent les « borrelavond » namurois.

Pool des traducteurs

Le **pool des traducteurs** est un organe important de la CBTI. Il convient en effet de traduire, à longueur d'année, une foule de documents à usage interne ou externe.

Nous remercions Katleen De Bruyn qui en assure la coordination et, avec elle, tous les traducteurs qui y consacrent du temps : Martine De Bruyn, Katleen De Bruyn, Annemie Wynen, Serge Withouck, Tanja Van Dooren, Bie Lindemans, Ann De Winne, Fadia Elbouz, Stéphanie Maes, Pascale Pilawski, Laurence Englebert, Didier Laquaye, Françoise Minor, Cathy Van Poucke, Monique Foret, Isabelle Vereecken, Veerle Pattyn, Brigitte Eisenberger, Isobel Mackie, Marianne Lefebvre, Lisa Degen, Patrick Rondou, Yannik Alexandre, Natacha Gaetaf, Laurence Hamels, Alexia Aughuet, Caroline Coppens, Maja Reimers et Els Govaerts. Jacques Marlier révisé régulièrement les textes produits par le CA.

Ludovic Pierard,
Président ■

12 MEMBRES PROTECTEURS

Brussel Onthaal vzw / Bruxelles-Accueil ASBL

Cellebroersstraat 16 Rue des Alexiens

B-1000 Brussel-Bruxelles

T +32-2-511 27 15

svb.bo@skynet.be / sis.ba@skynet.be

www.sociaalvertaalbureau.be / www.servicedinterpretariatsocial.be

Erasmus Hogeschool

Departement Toegepaste Taalkunde

VUB Campus Etterbeek

Pleinlaan 5

B-1050 Brussel

T +32-2-629 10 69

taalkunde@ehb.be

www.ehb.be

Haute École de Bruxelles

Institut supérieur de Traducteurs et Interprètes (ISTI)

Rue Joseph Hazard 34

B-1180 Bruxelles

T +32-2-340 12 80

isti@heb.be

www.heb.be

Haute École Francisco Ferrer

Institut Lucien Cooremans - École T.I.

Place Anneessens 11

B-1000 Brussel

T +32-2-551 02 20

heff.cooremans_ti@brunette.brucity.be

www.he-ferrer.eu

Haute École Léonard de Vinci

Institut libre Marie Haps (ILMH)

Rue d'Arlon 11

B-1050 Bruxelles

T +32-2-511 92 92

information@ilmh.be

www.ilmh.be



Artesis Hogeschool Antwerpen

Departement Vertalers en Tolken
Schildersstraat 41
B-2000 Antwerpen
T +32-3-240 19 05
vertalertolk@artesis.be
www.artesis.be

Lessius Hogeschool

Departement Toegepaste Taalkunde
Sint Andriesstraat 2
B-2000 Antwerpen
T +32-3-206 04 91
sintandries@lessius.eu
www.lessius.eu

Hogeschool Gent

(Associatie Universiteit Gent)
Departement Toegepaste Taalkunde
Groot-Brittanniëlaan 45
B-9000 Gent
T +32-9-224 97 00
veto@hogent.be
www.hogent.be

Université de Mons-Hainaut

Faculté de traduction et d'interprétation
Av. du Champ de Mars 17
B-7000 Mons
T +32-65-37 36 01
secretariat.eii@umh.ac.be
www.umh.ac.be

Hogeschool-Universiteit Brussel

Faculteit Taal & Letterkunde
Campus Koningsstraat 336
B-1030 Brussel
T +32-2-210 12 11
info@hubrussel.be
www.hubrussel.be

Haute École de la Ville de Liège

Catégorie traduction interprétation
Rue Hazinelle 2
B-4000 Liège
www.hel.be



Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI-BKVT)

La Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI) est une association sans but lucratif fondée le 16 avril 1955 à Bruxelles. Elle œuvre en faveur de la profession et de la reconnaissance des compétences spécifiques des métiers de la traduction et de l'interprétation en Belgique. Elle s'efforce de sensibiliser les acteurs et les utilisateurs de la traduction et de l'interprétation à l'importance de la qualité et de la responsabilité.

Le 23 mai 2006, la CBTI a reçu le titre d'association royale.



Chambre
Belge des
Traducteurs
et Interprètes

Belgische
Kamer van
Vertalers
en Tolken

Siège social

Rue Montoyer 24 / B 12
1000 Bruxelles
Tél./Fax : +32 2 513.09.15
secretariat@cbiti-bkvt.org
<http://www.cbiti-bkvt.org>

